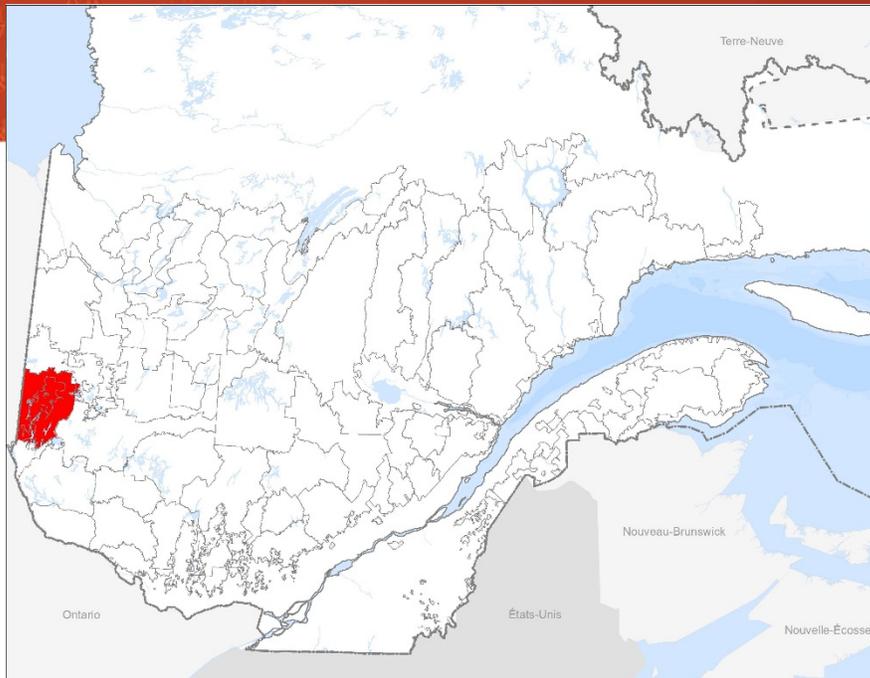


Détermination des possibilités forestières 2018-2023

Revue externe des résultats de l'unité d'aménagement 082-51
Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Louis Prévost, ing.f., M.Sc.
27 juin 2016

Bureau du forestier en chef



Ayant pris connaissance des résultats obtenus par l'analyste responsable du calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement, je recommande leur présentation en revue externe.

Louis Pelletier, ing.f., Forestier en chef

Direction du calcul et des analyses

Jean Girard, ing.f., M.Sc.

Chef du Service du calcul et des analyses de l'ouest

David Baril, ing.f.

Coordonnateurs techniques du Service du calcul et des analyses de l'ouest

Étienne Perreault, ing.f. et Gordon Weber, ing.f.,

Analystes responsables du calcul

Louis Prévost, ing.f., M.Sc. et Lisabeth Morin, ing.f.

Révision linguistique

France Fortin

Référence

Bureau du forestier en chef, 2016. Détermination des possibilités forestières de la période 2018-2023. Revue externe des résultats de l'unité d'aménagement 082-51, région de l'Abitibi-Témiscamingue. Roberval, Québec, 45 p.

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :

www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275-7770

Télécopieur : 418 275-8884

Courriel : bureau@fec.gouv.qc.ca



Introduction

Selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Forestier en chef a, entre autres, la responsabilité de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement du territoire forestier public. Il prend en compte les orientations d'aménagement durable de la forêt dans le respect des objectifs locaux et régionaux et des modalités réglementaires.

La revue externe

Le Bureau du forestier en chef s'est doté d'une [Politique Qualité](#) pour encadrer la réalisation du calcul des possibilités forestières. Une des exigences de la norme ISO 9001 oblige de diriger l'opération de manière systématique et transparente afin d'assurer la qualité des résultats.

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du nouveau calcul des possibilités forestières pour la période 2018-2023. Dans l'optique de la synchronisation du calcul avec la production de nouvelles données d'inventaire, le calcul est maintenant étalé dans le temps. Ainsi, pour l'année 2016, 21 unités d'aménagement sont présentées en revue externe, dont 19 nouveaux calculs.

Le rapport a pour objectif de présenter les résultats des analyses réalisées et les effets de la stratégie d'aménagement sur les objectifs d'aménagement durable. Il vise également à s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte.

Vos commentaires

Le Bureau du forestier en chef sollicite vos commentaires et vos suggestions concernant les éléments du calcul et les résultats préliminaires présentés dans ce document. Les commentaires recueillis permettront d'enrichir les résultats finaux en vue de la détermination des possibilités forestières, et ce, dans une perspective d'amélioration continue. Vos commentaires doivent être acheminés par courriel à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée et le nom d'un répondant.

Documentation complémentaire

Le [Manuel de détermination des possibilités forestières de la période 2013-2018](#) renseigne sur les éléments relatifs au calcul des possibilités forestières. Le Manuel sera mis à jour graduellement au cours des prochains mois.

- Certains tableaux et certaines figures ou annexes peuvent ne pas apparaître dans le rapport en raison de leur non pertinence en regard des enjeux de cette unité d'aménagement.
- Des notes de bas de page importantes sont ajoutées pour aider à la compréhension de certains éléments sans alourdir le texte.

Abréviations utilisées

ADF	Aménagement durable de la forêt
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
BFEC	Bureau du forestier en chef
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
COS	Compartiment d'organisation spatiale
CPF	Calcul des possibilités forestières
CPPTM	Coupe avec protection des petites tiges marchandes
DGFo	Direction de la gestion des forêts
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
DPF	Direction de la protection des forêts
ENRQC	Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec
FHVC	Forêt à haute valeur de conservation
FSC	Forest Stewardship Council
GHE	Grands habitats essentiels
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MDPF	Manuel de détermination des possibilités forestières
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OPMV	Objectif de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré (tactique ou opérationnel)
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
SFI	Sustainable Forestry Initiative
SOR	Secteur des opérations régionales du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire
UA	Unité d'aménagement
UTA	Unité territoriale d'analyse
UTR	Unité territoriale de référence
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

À moins d'avis contraire, les volumes mentionnés dans ce document sont exprimés en mètres cubes bruts.



Table des matières

Introduction	3
La revue externe	3
Vos commentaires.....	3
Documentation complémentaire.....	3
Description du territoire	6
Occupation	6
Forêt	8
Perturbations naturelles	10
Aménagement	12
Historique des possibilités forestières	13
Création de l'unité d'aménagement	13
Possibilités forestières théoriques.....	13
Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable	14
Résultats préliminaires des possibilités forestières	15
Répartition des possibilités forestières.....	17
Composition forestière	17
Principales composantes territoriales	17
Activités d'aménagement forestier et budget requis	19
Annexe 1. Définitions	21
Annexe 2. Principales analyses réalisées en support à la décision.....	22
Annexe 3. Documentation des écarts CPF 2018-2023 vs CPF 2015-2018	23
Annexe 4. Rendement soutenu, accru ou niveau variable	25
Annexe 5. Variables forestières liées aux activités d'aménagement.....	26
Annexe 7. Structure d'âge.....	27
Annexe 8. Composition forestière	29
Annexe 9. Organisation spatiale	31
Annexe 10. Cerf de Virginie	33
Annexe 12. Tordeuse des bourgeons de l'épinette.....	34
Annexe 13. Paludification et éricacées	35
Annexe 14. Maintien de la qualité du milieu forestier	36
Annexe 16. Dimension des bois SEPM récoltés.....	37
Annexe 18. Certification forestière	39
Annexe 19. Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts.....	41
Annexe 20. Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement et des objectifs intégrés au CPF.....	43
Annexe 21. Détermination des possibilités forestières	44



Description du territoire¹

Occupation

Cette unité d'aménagement est située principalement dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Ses limites recoupent celles des municipalités régionales de comté (MRC) Ville de Rouyn-Noranda, Témiscamingue, Abitibi et Abitibi-Ouest. Elle est située autour de la Ville de Rouyn-Noranda. Elle longe la frontière avec l'Ontario et est traversée par des axes routiers nord-sud (route 101) et est-ouest (route 117). Les communautés algonquines de Timiskaming et de Winneway fréquentent le territoire. La superficie destinée à l'aménagement forestier couvre 44 % du territoire d'analyse (tableau 1 et figure 1).

Tableau 1 Répartition de la superficie par catégorie de territoire²

Catégories	Superficie	
	ha	%
Superficie totale du territoire d'analyse	789 430	100%
Territoire improductif (incluant l'eau)	160 610	20%
Territoire exclu de l'UA	171 990	22%
Territoire inclus dans l'UA mais exclu des activités d'aménagement	108 890	14%
Territoire destiné à l'aménagement forestier (superficie retenue pour le calcul)	347 940	44%

Changements dans la superficie de l'unité d'aménagement

Lors du CPF 2015-2018, la superficie totale de cette unité d'aménagement était de 789 500 hectares et la superficie destinée à l'aménagement forestier était de 343 510 hectares. La différence observée résulte du fait qu'une partie de la superficie incluse dans l'UA mais exclue des activités d'aménagement est maintenant destinée à l'aménagement pour la période 2018-2023.

Particularités du territoire

- Le parc national présent est Aiguebelle (25 150 hectares).
- Les réserves de biodiversité projetées présentes sont lac Opasatica (24 650 hectares), lac des Quinze (15 980 hectares) et des Lacs-Vaudray-et-Joannès (19 310 hectares)
- Les aires protégées candidates présentes sont l'agrandissement de lac Opasatica (7 740 hectares) et lac des Quinze (7 780 hectares), ainsi qu'une réserve à l'État (10 060 hectares) annexée à la réserve écologique du Ruisseau Clinchamp.
- L'unité d'aménagement est certifiée sous FSC Norme Boréale et SFI.

¹ Se référer au PAFI-T produit par le MFFP pour une description détaillée du territoire <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/abitibi-temiscamingue/2014-09-29/UAF08251.pdf> (consulté le 02 mai 2016).

² Voir les définitions à l'annexe 1.



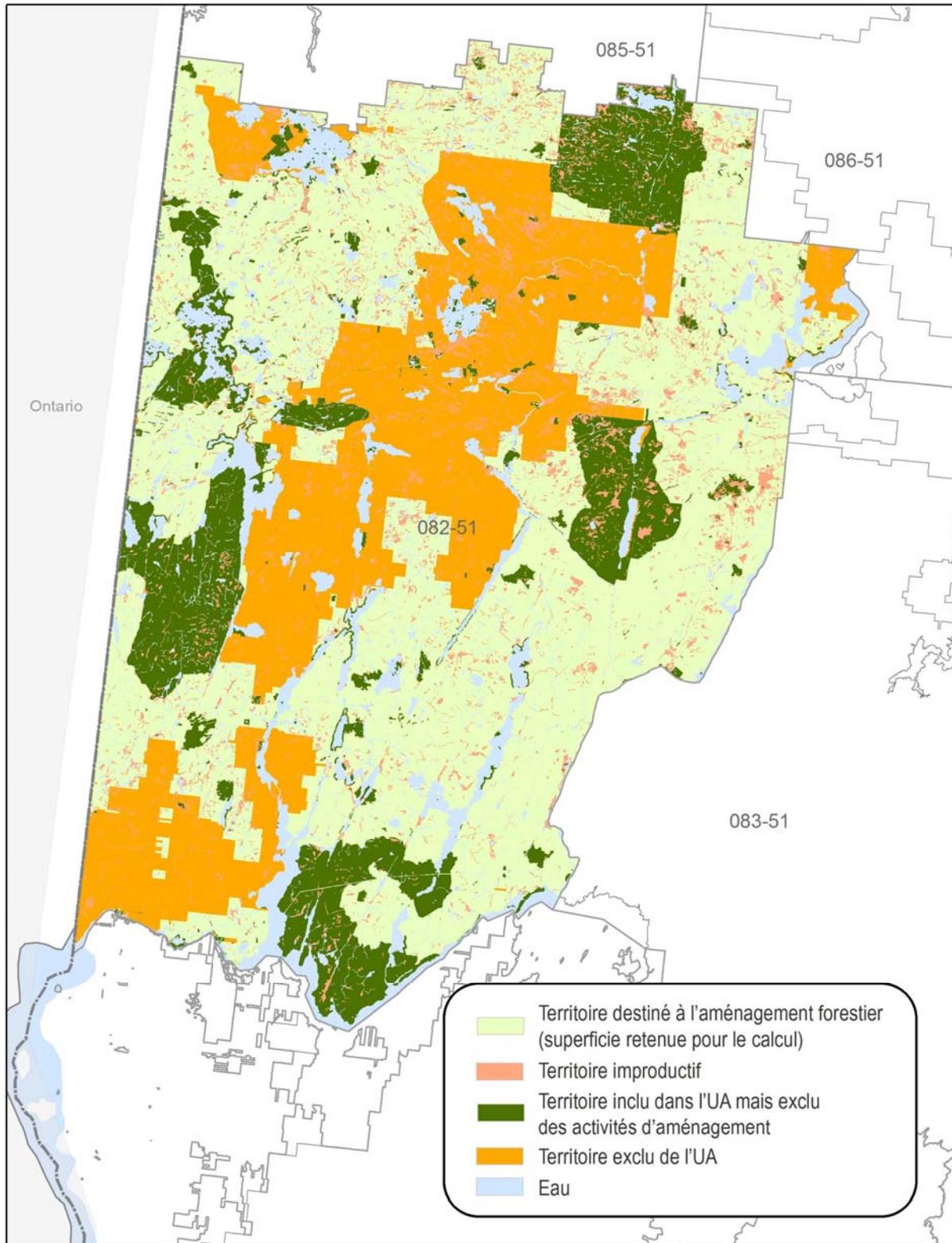


Figure 1 Catégories de territoire dans l'unité d'aménagement 082-51

Forêt

L'unité d'aménagement est située à 45 % dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest et à 55 % dans le sous-domaine de la sapinière à bouleau blanc de l'Ouest.

En 2018, le volume de bois marchand sur pied dans le territoire destiné à l'aménagement forestier est évalué à 30 185 800 m³. Plus de 59 % de ce volume total est composé d'essences résineuses SEPM où le sapin baumier représente 20 % du SEPM (figure 2). La figure 3 montre l'importance de la superficie par grand type de forêt.

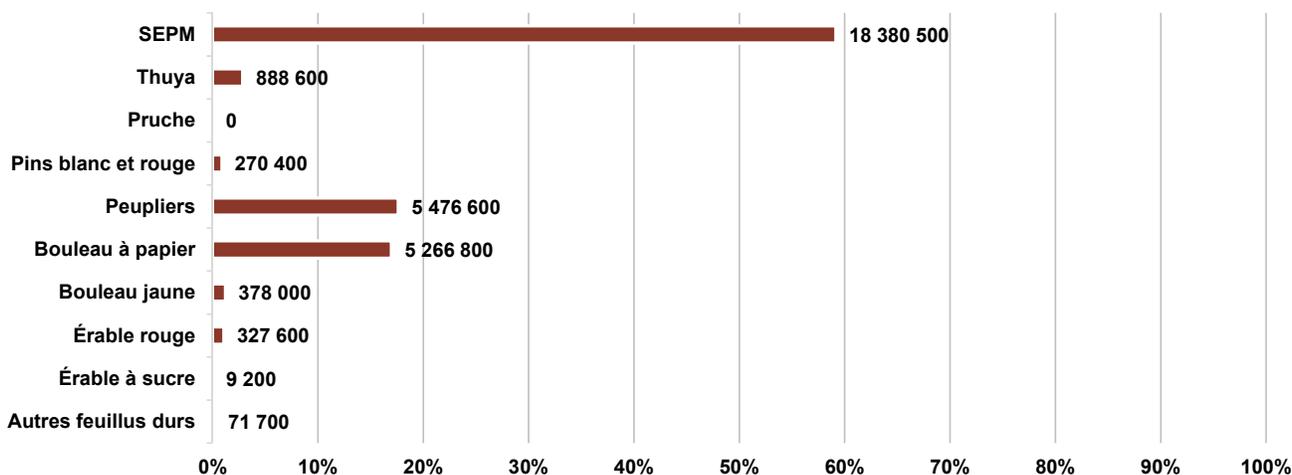


Figure 2 Volume de bois marchand sur pied en 2018 (% et m³)

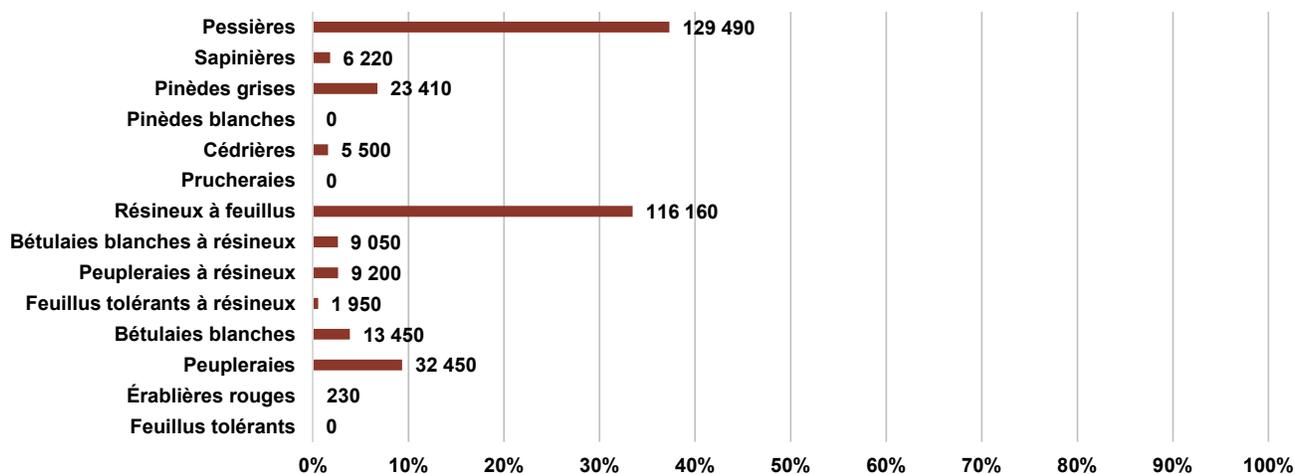


Figure 3 Superficie par grand type de forêt en 2018 (% et ha)

Dans le territoire destiné à l'aménagement forestier, l'évolution de la forêt est mesurée en fonction de l'âge³ ou de la surface terrière⁴, dépendant du type de forêt et du modèle de croissance utilisé. Dans cette unité d'aménagement, la classe d'âge 70 ans occupe près de 40 % de la superficie destinée à

³ Évolution en âge : Peuplements dont l'âge est utilisé comme référence pour décrire l'évolution dans le temps.

⁴ Évolution en surface terrière : Peuplements dont l'âge n'est pas utilisé (feuillus tolérants, pin blanc, thuya) et dont la surface terrière constitue l'élément de référence pour connaître l'évolution dans le temps.



l'aménagement (figure 4). Les autres classes d'âge occupent de 5 à 20 % de la superficie. Le territoire occupé par la forêt mesurée en surface terrière occupe environ de 2 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier (figure 4). La figure 5 montre la répartition de cette dernière par classe de surface terrière.

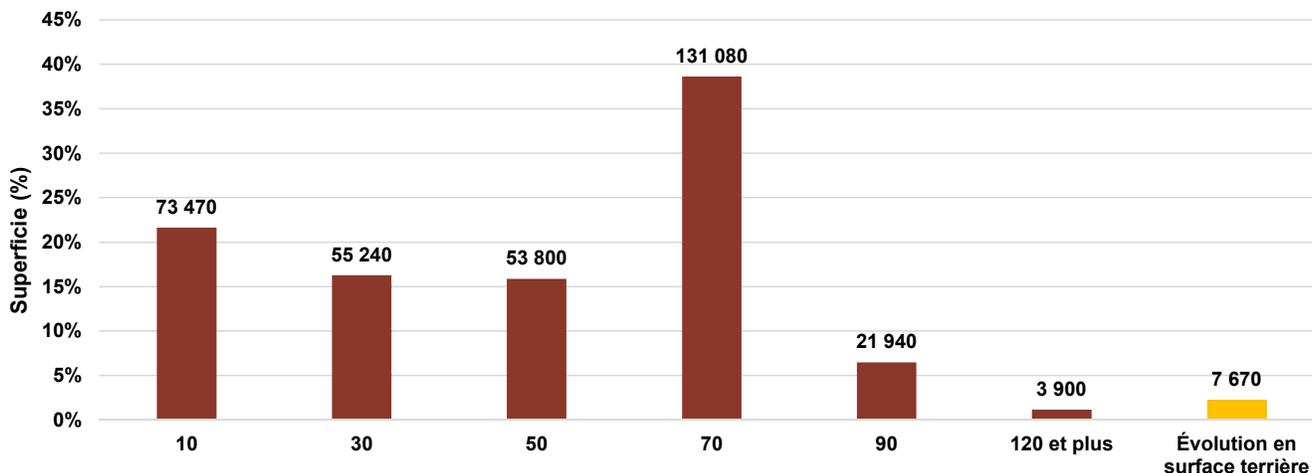


Figure 4 Superficie destinée à l'aménagement forestier dont l'évolution est mesurée selon l'âge ou la surface terrière en 2018 (% et ha)

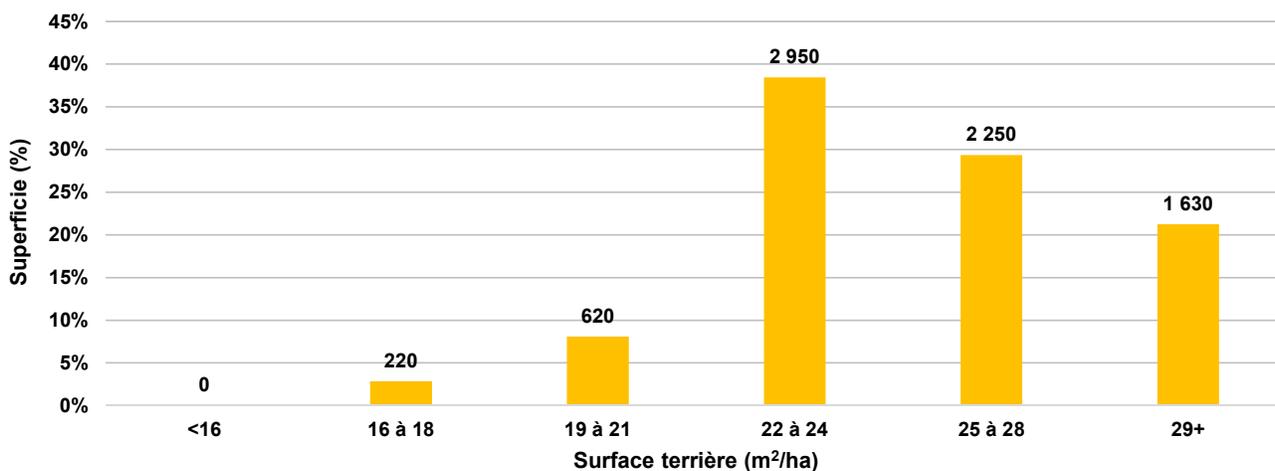


Figure 5 Distribution de la superficie forestière dont l'évolution est mesurée en surface terrière dans le territoire destiné à l'aménagement forestier en 2018 (% et m²/ha)

Perturbations naturelles

- **Feux de forêt**

La figure 6 montre la superficie des feux de forêt survenus dans cette unité d'aménagement entre 1972 et 2012. Un feu de 4 000 hectares a eu lieu en 1996. La superficie totale brûlée pendant la période est de 4 960 hectares. L'unité d'aménagement est caractérisée par un cycle de feu de 1 000 ans.

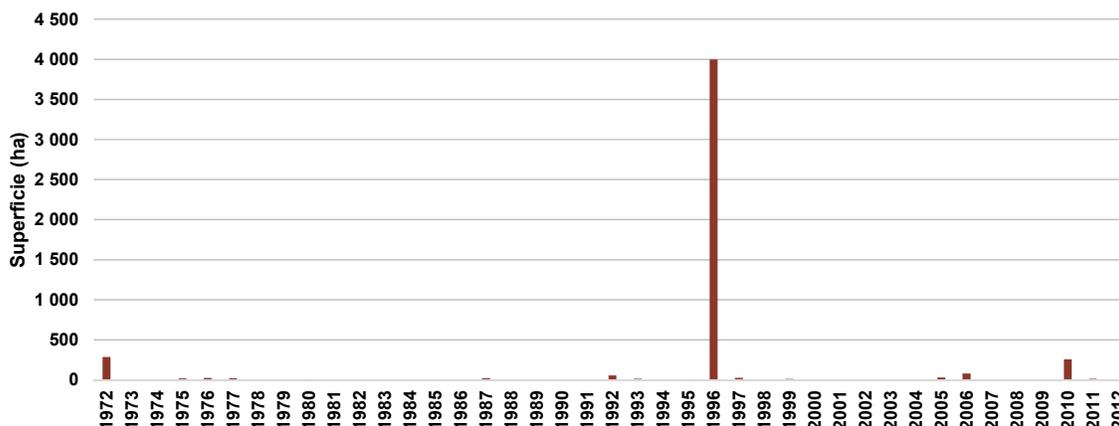


Figure 6 Superficie annuelle brûlée dans l'unité d'aménagement 082-51 entre 1972 et 2012⁵⁶ (ha)

- **Tordeuse des bourgeons de l'épinette**

Les épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette causent d'importants dommages à la forêt résineuse du Québec. La figure 7 montre l'importance de l'épidémie qui s'est terminée dans les années 1980 et la progression de la nouvelle épidémie dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. L'évolution de l'épidémie actuelle dans l'unité d'aménagement 082-51 est illustrée à la figure 8.

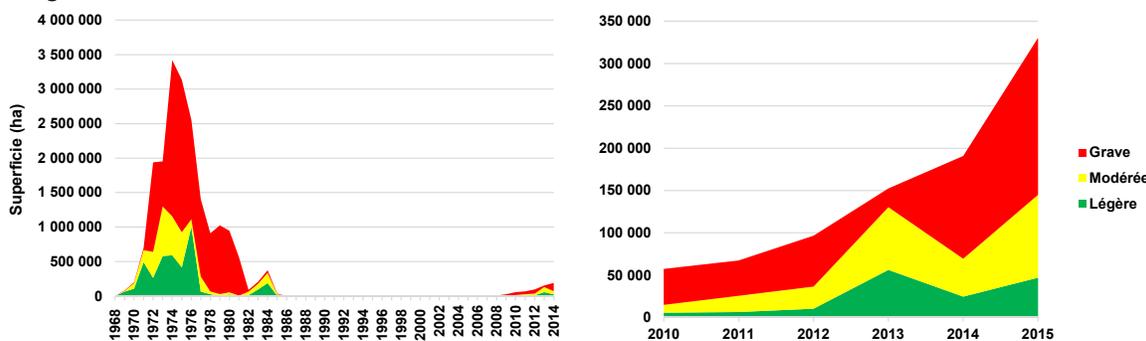


Figure 7 Défoliation par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (incluant la forêt privée) entre 1968 et 2015 (à gauche) et entre 2010 et 2015 (à droite)⁷ (ha)

⁵ Source : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/2/213/213.asp> (consulté le 13 janvier 2016).

⁶ L'année 1972 couvre la période du 1^{er} avril 1972 au 31 mars 1973.

⁷ Bureau du forestier en chef (2015) <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publiques-au-quebec/> (consulté le 23 février 2016).



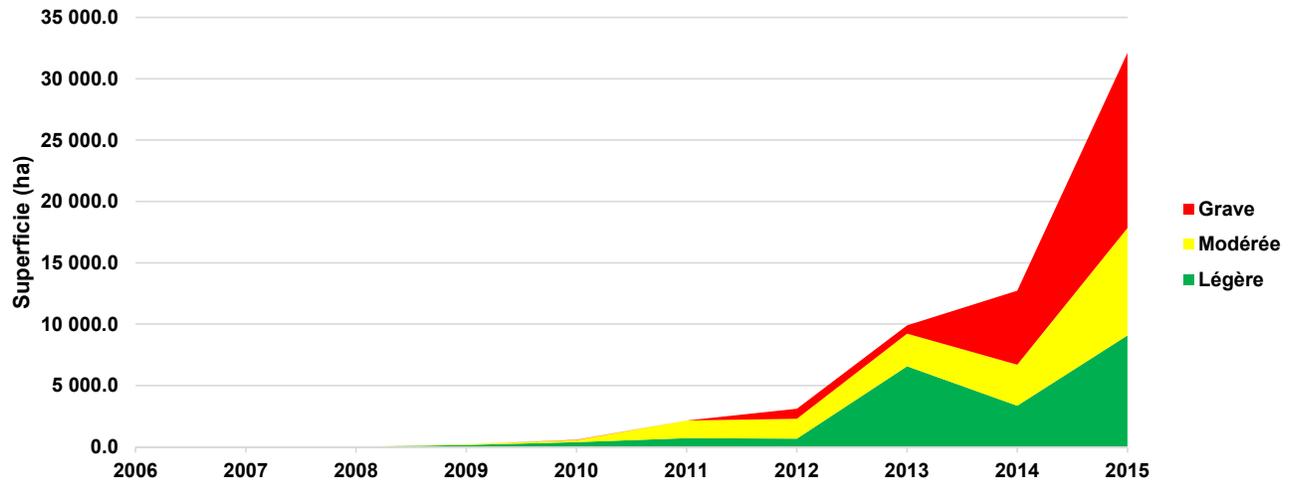


Figure 8 Évolution de l'épidémie actuelle de TBE dans l'unité d'aménagement 082-51 depuis 2006⁸ (ha)

- **Autres perturbations⁹**

Dans cette unité d'aménagement, la livrée des forêts a affecté 18 530 hectares (défoliation légère à grave) en 2015¹⁰.

⁸ Données fournies par la Direction de la protection des forêts, MFFP.

⁹ Source : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/fimaq/insectes/fimaq-insectes-portrait.jsp> (consulté le 19 janvier 2016).

¹⁰ Source : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/fimaq/insectes/fimaq-insectes-portrait-relevés.jsp> (consulté le 03 mai 2016).

Aménagement

L'aménagement forestier de ce territoire a débuté dans les années 1920 aux abords de la rivière Kinojévis. L'historique des travaux d'aménagement par grande famille de traitements est présenté à la figure 9. Entre 1995 et 2013, les coupes totales représentent environ 46 590 hectares, les coupes partielles 2 120 hectares, les travaux d'éducation des jeunes peuplements 22 030 hectares et le reboisement 14 340 hectares. La figure 10 montre le volume de récolte mesuré dans le territoire entre 1999 et 2012.

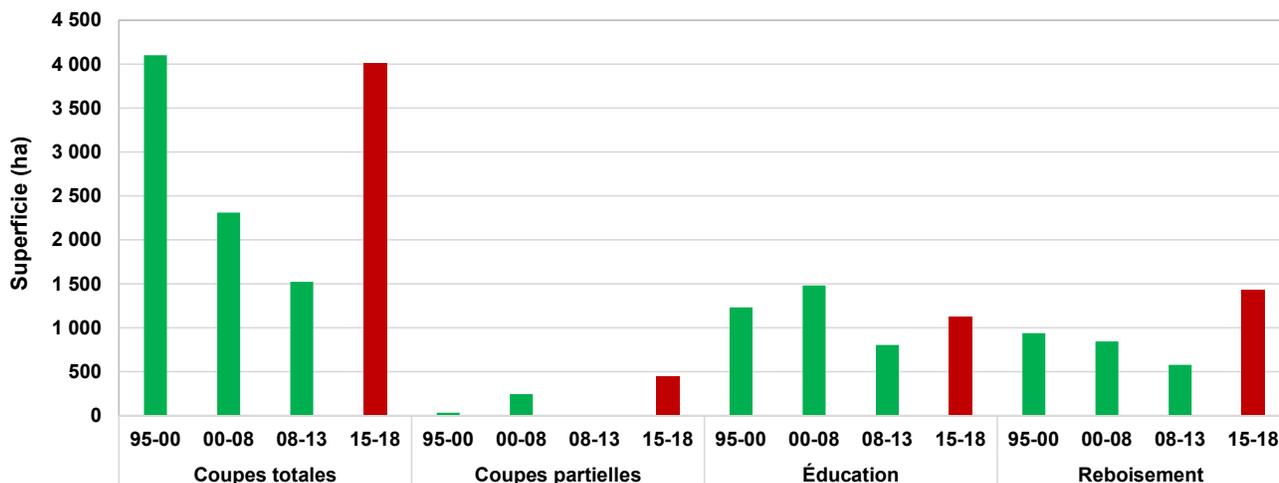


Figure 9 Superficie moyenne annuelle réalisée (planifiée pour 2015-2018) par grande famille de traitements sylvicoles depuis 1995-2000¹¹¹² (ha)

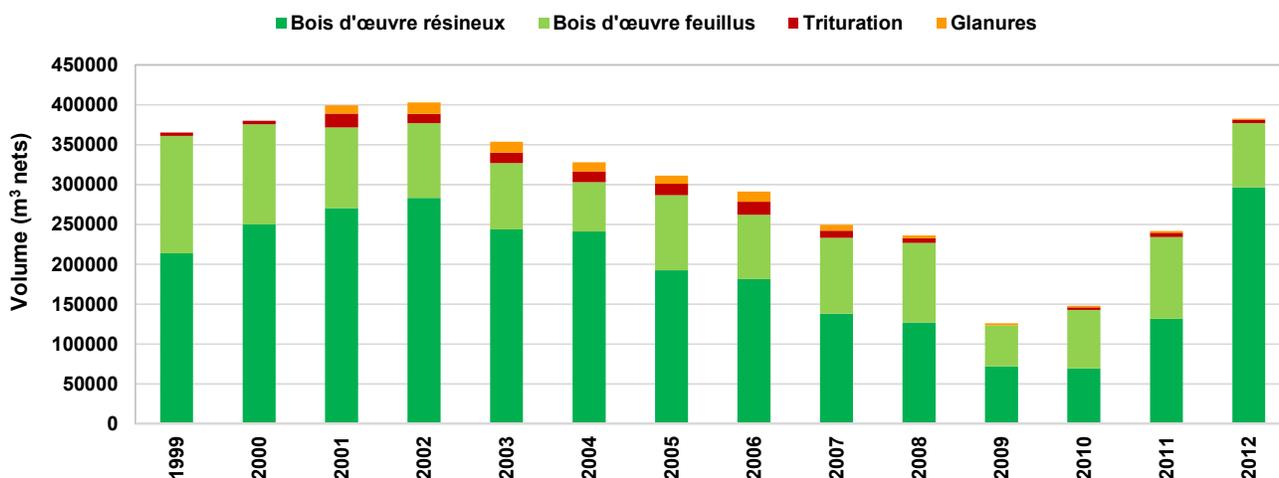


Figure 10 Récolte de matière ligneuse (volume mesuré) entre 1999 et 2012¹³¹⁴ (m³ nets)

¹¹ Source : Compilation interne des données de 1995 à 2013 à partir du système GIF et du système d'émission des permis d'intervention (SEPI) et CPF 2015-2018.

¹² La superficie moyenne annuelle des travaux réalisés s'applique aux périodes 1995-2000, 2000-2008 et 2008-2013. Actuellement, il n'y a pas de données compilées pour la période 2013-2015. La période 2015-2018 présente la quantité de travaux prévue selon la stratégie d'aménagement du CPF.

¹³ Les glanures sont les matières ligneuses laissées sur le parterre de coupe : arbres, houppiers, souches de plus de 30 cm, buttages, flots non récoltés, parties d'arbres marchandes à la jetée, dans les tas de branches ou sous la forme de rebuts de tronçonnage.

¹⁴ Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).



Historique des possibilités forestières

Création de l'unité d'aménagement

L'unité d'aménagement 082-51 a été créée en 2002 par la fusion des aires communes 082-01 et 082-85A et d'une partie de la 085-20. Les possibilités forestières 2000-2008 ont été estimées à partir des prorata respectifs des superficies des aires communes dans l'unité d'aménagement constituée.

Les possibilités forestières des périodes antérieures au présent calcul sont indiquées au tableau 2.

Tableau 2 Variation des possibilités forestières (m³/an) depuis 2000¹⁵

Périodes	Possibilités forestières (m ³ /an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2000-08	300 100	18 200	0	3 200	123 300	88 800	6 200	4 600	0	544 400
2008-13	264 900	4 600	0	2 700	128 800	69 400	4 300	2 100	100	476 800
2013-15	238 400	4 000	0	2 300	115 900	62 300	3 800	1 900	0	428 700
2015-18	321 700	10 800	0	4 800	150 100	76 000	4 200	4 500	1 000	573 100

Possibilités forestières théoriques

Les possibilités forestières théoriques résultent d'un scénario qui n'intègre pas les enjeux d'aménagement durable présentés dans le tableau 3 à l'exception du rendement soutenu de matière ligneuse. Ces possibilités forestières ont été évaluées afin de démontrer le potentiel du territoire.

Les possibilités forestières théoriques totales seraient de 0,88 M m³ et la possibilité unitaire théorique serait alors de 2,6 m³/ha/an.

¹⁵ Depuis le CPF 2015-2018, les possibilités forestières sont exprimées en volume marchand brut. Avant 2015, les possibilités forestières étaient évaluées en volume marchand net et comprenaient une réduction pour la carie et la non-utilisation des bois. Aux fins de comparaisons, les possibilités forestières antérieures ont été converties par l'application d'un facteur uniforme de 6 %.



Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable

En plus des modalités légales¹⁶, le calcul des possibilités forestières prend en compte d'autres modalités afin de favoriser l'atteinte d'objectifs d'aménagement durable de la forêt et de permettre le suivi d'indicateurs (tableau 3). Plusieurs d'entre eux sont présentés dans les annexes.

Tableau 3 Modalités et suivis d'indicateurs d'aménagement durable de la forêt intégrés dans le calcul des possibilités forestières¹⁷

Thèmes	Enjeux	Annexe	Modalités et suivis	Intégrés
Structure, composition et configuration des écosystèmes forestiers	Structure d'âge	7	Suivi de l'atteinte de seuils selon les cibles régionales	
	Composition forestière	8	Suivi de l'enfeuillage et de l'ensapinage	
			Suivi du maintien ou de la raréfaction de certaines essences	
	Aires protégées		Intégration des aires inscrites au Registre du MDDELCC	
			Prise en compte d'aires protégées candidates	
Autres exclusions aux fins de protection (refuges biologiques, etc.)				
Organisation spatiale	9	Récolte par massifs agglomérés ou par coupe mosaïque		
Préoccupations fauniques	Salmonidés		Application des aires équivalentes de coupe et de lisières boisées	
	Cerf de Virginie	10	Aménagement des ravages pour l'habitat hivernal pris en compte	
	Caribou	11	Application du plan (volet aménagement forestier)	
Productivité de la forêt	Tordeuse des bourgeons de l'épinette	12	Suivi de la vulnérabilité de certains peuplements forestiers face à la TBE	
	Paludification	13	Stratégie pour contrer l'entourbement	
	Éricacées	13	Stratégie pour contrer l'envahissement par les éricacées	
	Landes à lichens		Reboisement de milieux ouverts	
	Feux de forêt		Prise en compte de la récurrence des feux	
Protection des sols et de l'eau	Milieu aquatique	14	Protection de bassins versants	
		14	Protection des lisières boisées	
	Sols		Contraintes et exclusion de la récolte dans les pentes fortes et abruptes	
Aspects sociaux et économiques	Production de bois		Cibles d'intensification de l'aménagement forestier	
		6	Coûts d'approvisionnement	
		15	Bois d'œuvre de feuillus durs	
		16	Objectif de dimensions des bois SEPM récoltés	
		17	Objectif de dimensions des bois de bouleau à papier récoltés	
	Qualité visuelle des paysages	14	Exclusion ou modalité de récolte dans les paysages visibles identifiés	
	Harmonisation	19	Autres mesures d'harmonisation des usages du territoire	
	Certification	18	Modalités liées à une norme de certification forestière	
	Premières Nations	19	Intégration d'éléments convenus avec les communautés autochtones	
Cris	9 - 19	Intégration d'éléments de la Paix des Braves (ENRQC)		
Autres		19	Éléments particuliers à l'unité d'aménagement	

¹⁶ Se référer au chapitre 4 du MDPF pour en savoir davantage sur les éléments intégrés au CPF.

¹⁷ Les indicateurs de suivi de la qualité de l'habitat ainsi que les analyses reliées à la rentabilité économique seront évalués ultérieurement.



Résultats préliminaires des possibilités forestières

Les résultats présentés proviennent de la modélisation des objectifs d'ADF, de la stratégie d'aménagement et des exigences réglementaires à respecter (tableau 3). Diverses analyses ont été réalisées pour parvenir à ces résultats, les principales d'entre elles sont présentées à l'annexe 2.

Le tableau 4 montre le niveau des possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences ainsi que leur variation par rapport à celles actuellement en vigueur. Ces niveaux sont appelés à être ajustés lors de la détermination, suite à la revue externe.

Les possibilités forestières préliminaires s'élèvent à 671 900 m³/an (tableau 4). Ces résultats représentent une augmentation de 17 % par rapport à la période précédente. La possibilité forestière unitaire préliminaire est de 1,9 m³/ha/an, ce qui correspond à une récolte annuelle de 2,2 % du volume sur pied initial. Dans le groupe d'essences SEPM, le sapin baumier représente 21 %. La proportion d'érable rouge dans le groupe *Érables à sucre et rouge* est de 99 %.

Tableau 4 Résultats préliminaires des possibilités forestières par essence ou par groupe d'essences et écart avec celles de la période 2015-2018

Périodes	Possibilités forestières (m ³ /an)									Total
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	
2018-23	416 300	13 500	0	6 500	123 800	97 100	4 300	9 200	1 300	671 900
	62%	2%	0%	1%	18%	14%	1%	1%	0%	100%
2015-18	321 700	10 800	0	4 800	150 100	76 000	4 200	4 500	1 000	573 100
Écart (%)	29%	25%	0%	35%	-18%	28%	2%	104%	30%	17%

Écarts par rapport au CPF 2015-2018

Dans cette unité d'aménagement, les résultats par rapport aux possibilités forestières 2015-2018 sont différents pour la raison suivante : les nouvelles courbes utilisées génèrent un accroissement et un volume maximal plus élevés que celles du CPF 2015-2018. L'annexe 3 explique plus en détail les changements observés dans l'unité d'aménagement entre les deux périodes.

Évolution du volume selon un scénario de récolte permettant un rendement accru

La figure 11 présente la variation des catégories de volume sur l'horizon de 150 ans. La différence entre le volume à maturité et le volume récoltable s'explique par la superficie où la récolte n'est pas autorisée en raison, par exemple, de règles de juxtaposition des agglomérations de coupes, de la fermeture des unités territoriales de référence (UTR) ou en raison de coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume. L'annexe 4 distingue les scénarios d'où proviennent les données des tableaux et des figures présentés dans ce rapport.

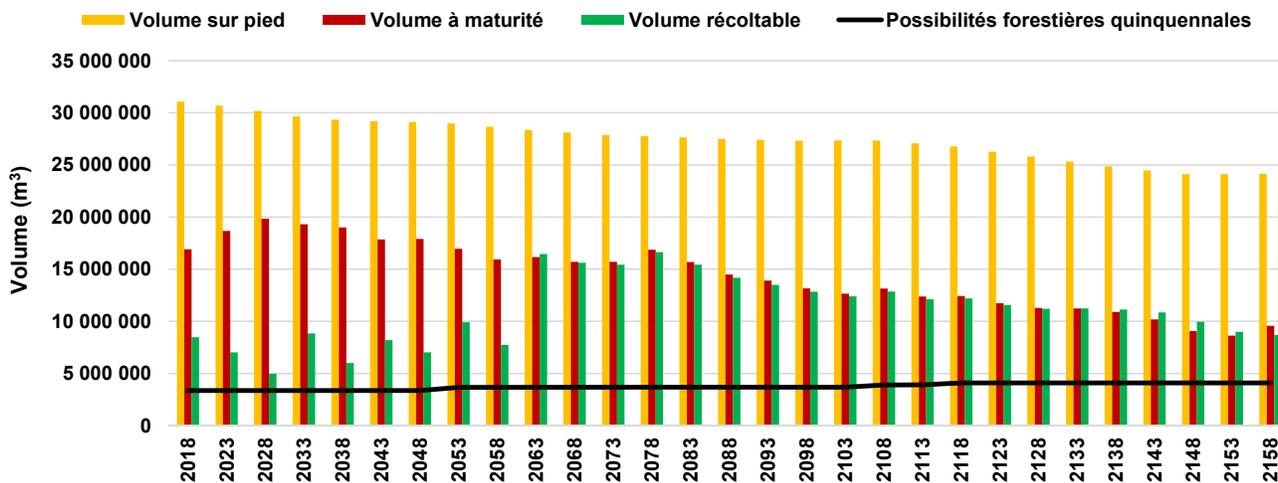


Figure 11 Évolution du volume selon le scénario retenu¹⁸

¹⁸ Voir la fiche 2.8 du MDPF



Répartition des possibilités forestières

Composition forestière

Le tableau 5 présente la répartition des possibilités forestières selon les grands types de forêt présents dans le territoire destiné à l'aménagement forestier. Chaque grand type de forêt se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché dans le contexte économique actuel et en fonction de la structure industrielle en place.

Tableau 5 Répartition des possibilités forestières par groupe d'essences et par grand type de forêt

Grands types de forêt	Superficie récoltée				Possibilités forestières							
	Coupes finales		Coupes partielles		Résineux		Feuillus tolérants		Feuillus intolérants		Total	
	ha/an	%	ha/an	%	m ³ /an	%	m ³ /an	%	m ³ /an	%	m ³ /an	%
Pessières	1 210	28%	170	45%	159 200	36%	0	0%	17 900	8%	177 100	26%
Sapinières	110	3%	0	0%	13 900	3%	0	0%	2 200	1%	16 200	2%
Pinèdes grises	420	10%	0	0%	67 000	15%	0	0%	7 200	3%	74 300	11%
Pinèdes blanches	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Cédrières	0	0%	130	34%	8 200	2%	1 200	21%	1 200	1%	10 600	2%
Prucheraies	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Résineux à feuillus	1 380	32%	60	16%	134 600	31%	3 100	55%	71 300	31%	209 000	31%
Bétulaies blanches à résineux	220	5%	0	0%	13 200	3%	200	4%	17 900	8%	31 400	5%
Peupleraies à résineux	150	3%	0	0%	11 300	3%	0	0%	14 700	6%	26 000	4%
Feuillus tolérants à résineux	0	0%	20	5%	600	0%	500	9%	200	0%	1 400	0%
Bétulaies blanches	160	4%	0	0%	5 500	1%	0	0%	17 700	8%	23 700	4%
Peupleraies	630	15%	0	0%	22 300	5%	0	0%	79 000	34%	101 300	15%
Érabières rouges	10	0%	0	0%	300	0%	100	2%	500	0%	1 000	0%
Feuillus tolérants	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	4 290	100%	380	100%	436 200	100%	5 600	91%	230 000	100%	671 900	100%

Principales composantes territoriales

Des modalités particulières applicables sur certaines superficies ou des particularités biophysiques du territoire diminuent également la rentabilité des activités de récolte. Ainsi, la combinaison de la composante territoriale et du grand type de forêt permet de catégoriser le degré de difficulté opérationnelle (tableau 6).

Le classement par couleur, du vert (facile) au rouge (très difficile), illustre la difficulté opérationnelle croissante pour la récolte. Cette dernière considère le type de composante territoriale et les difficultés de mise en marché des diverses essences dans les mêmes parterres de coupe.

Tableau 6 Répartition des possibilités forestières (m³/an) par composante territoriale et gradient de difficulté opérationnelle par grand type de forêt¹⁹

Grands types de forêt	Possibilités forestières dans les composantes territoriales (m³/an)							Total	
	Sans contraintes	Paysages	Territoires fauniques structurés	Peuplements orphelins	Autres	Pentes fortes	Lisières boisées	m³/an	%
	Pessières	145 500	9 160	0	17 980	0	650	3 850	177 140
Pinèdes grises	61 630	3 180	0	6 850	0	710	1 900	74 270	11%
Sapinières	12 710	800	0	2 630	0	50	0	16 180	2%
Résineux à feuillus	167 690	19 460	0	18 370	0	850	2 580	208 970	31%
Peupleraies à résineux	21 730	1 890	0	1 750	0	160	440	25 970	4%
Bétulaies blanches à résineux	26 270	3 300	0	920	0	400	510	31 390	5%
Peupleraies	82 630	8 060	0	8 840	0	200	1 560	101 290	15%
Bétulaies blanches	21 200	1 460	0	380	0	250	370	23 670	4%
Feuillus tolérants à résineux	1 080	210	0	10	0	0	60	1 360	0%
Feuillus tolérants	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Pinèdes blanches	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Cédrrières	8 990	820	0	600	0	40	190	10 640	2%
Érabières rouges	910	60	0	0	0	0	30	990	0%
Prucheraies	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Total	550 340	48 390	0	58 350	0	3 320	11 480	671 880	100.0%

Particularité liée à la répartition des possibilités forestières dans les composantes territoriales

- 33 % de la superficie est situé dans la classe de contrainte facile, 60 % dans la classe difficile et 7 % dans la classe très difficile.

¹⁹ Voir l'annexe 1 pour les définitions.



Activités d'aménagement forestier²⁰ et budget requis

L'élaboration des scénarios sylvicoles²¹ prend en compte les recommandations du Tome III du Guide sylvicole du Québec²² et les particularités régionales. Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs de la stratégie d'aménagement forestier sont présentés aux tableaux 7 et 8. Ils sont en partie encadrés par les cibles établies par la Direction générale régionale (DGR). Ils ont fait l'objet de rencontres d'arrimage avec le Bureau du forestier en chef et ils sont le résultat de l'optimisation. Ce niveau d'aménagement requiert un budget annuel de **2,9 millions \$** pour la réalisation des travaux sylvicoles. Certaines informations liées aux activités d'aménagement forestier sont présentées à l'annexe 5. La figure 12 montre la répartition du budget par famille de traitements.

Tableau 7 Répartition de la superficie des traitements commerciaux (ha/an), comparaison avec la période 2015-2018 et les cibles de la Direction générale régionale²³

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Écart avec 2015-2018 (%)	Cibles de la DGR	Gradient *
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	3 820	-2%	-	I-B-Ex
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0%	0	Ex
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	470	359%	-	B
Total des coupes finales	4290	7%	-	
Éclaircie commerciale	20	-80%	-	I
Coupe progressive régulière	0	-100%	-	N/A
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	200	82%		B
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent(CPIP)	160		entre 160 et 200 hectares	B
Coupes de jardinage ou d'amélioration	0	0%	-	N/A
Total des coupes partielles	380	-15%	moins de 400 hectares	
Total des activités de récolte	4670	5%	-	
% des coupes totales / récolte	92%	2%		
% des coupes partielles / récolte	8%	-19%		
Coupes partielles de peuplements résineux	350	-13%		
Coupes partielles de peuplements de feuillus tolérants et de pins	20	-58%		

* Gradient : Elite (El), Intensif (I), de base (B), Extensif (Ex)

Particularité reliée aux activités d'aménagement avec récolte

- Les scénarios sylvicoles ont été révisés avec la Direction de la gestion des forêts de la région Abitibi-Témiscamingue (DGFo-R08).

²⁰ Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, voir les fiches du chapitre 3 du MDPF.

²¹ Par exemple : scarifiage, plantation, éclaircie précommerciale, éclaircie commerciale et coupe totale. Voir la fiche 2.3 du MDPF.

²² Référence : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-guide-sylvicole.jsp> (consulté le 19 janvier 2016).

²³ Le gradient réfère à l'intensité de la sylviculture.

Tableau 8 Répartition de la superficie des traitements non commerciaux, comparaison avec la période 2015-2018 et les cibles de la Direction générale régionale²⁴

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Écart avec 2015-2018 (%)	Cibles de la DGR	Gradient *
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0%	-	N/A
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	340	10%	-	I
Plantation de base (1 600 plants/ha)	500	12%	-	B
Regarni	440	56%	-	B
% des plantations dans les coupes totales	20%	4%	-	N/A
Total des travaux de reboisement	1 280	23%	entre 1 000 et 1 500	
Nettoisement	670	307%	-	I-B
Éclaircie précommerciale	40	-19%	-	I
Dégagement de la régénération naturelle	0	-100%	-	N/A
Dégagement des plantations	460	-50%	-	I-B
Élagage	0	0%	-	N/A
Total des travaux d'éducation	1 170	3%	entre 800 et 1 400	
Scarifiage partiel	870	N.D.	-	N/A
Scarifiage en plein	830	N.D.	-	N/A
Total de la préparation de terrain	1 700	22%	-	
Total des travaux sans récolte	4 150	17%	-	

Gradient : Elite (El), Intensif (I), de base (B), Extensif (Ex)

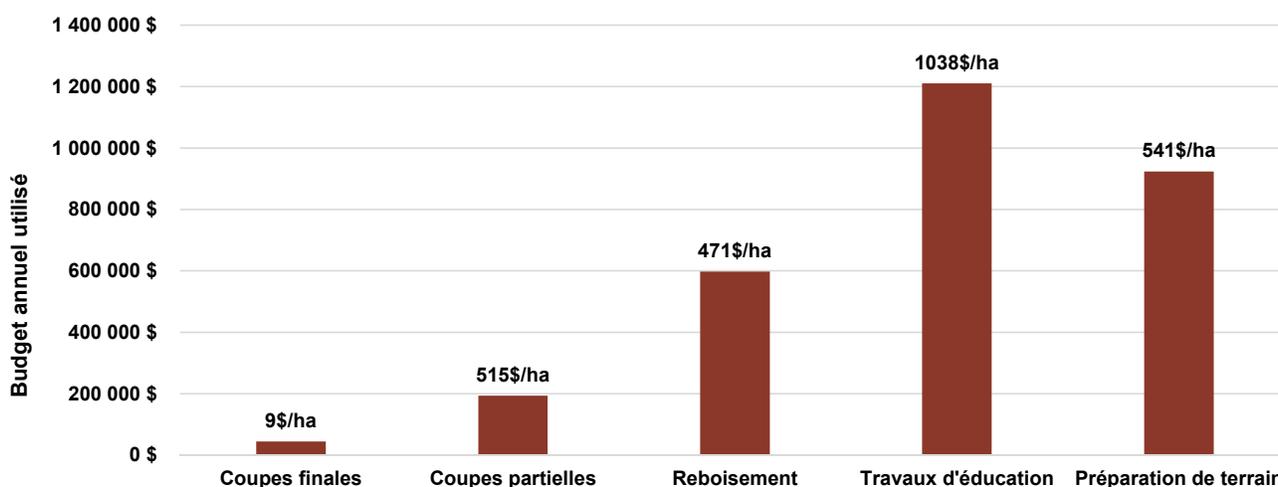


Figure 12 Répartition du budget annuel dans les principaux traitements prévus à la stratégie d'aménagement et coût moyen par hectare par traitement (\$/ha)

Particularité liée aux activités d'aménagement sans récolte

- Les scénarios sylvicoles ont été révisés avec la Direction de la gestion des forêts de la région Abitibi-Témiscamingue (DGFo-R08).

²⁴ Le gradient réfère à l'intensité de la sylviculture.



Annexe 1. Définitions

Catégories de territoire

Le territoire forestier public correspond à la superficie de juridiction provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en 71 unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. Ainsi, la répartition suivante de la superficie est établie :

- improductive²⁵;
- hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, etc.);
- exclue de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.). Cette superficie est utilisée pour réaliser les portraits forestiers (vieilles forêts, etc.)²⁶;
- destinée à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

Composantes territoriales

Tableau A1.1 Définitions des composantes territoriales²⁷

Appellations	Définitions
Sans contraintes	Territoire où les éléments suivants n'ont pas été identifiés.
Encadrements visuels	Superficie des paysages visibles à partir de sites identifiés pour lesquels des modalités d'intervention sont prévues afin d'en préserver la qualité visuelle. Ces sites sont prescrits par le RNI ou sont des sites d'intérêt identifiés dans le cadre de l'OPMV 7. Le paysage est déterminé en fonction de la topographie et doit être visible à partir d'une structure ou d'un site d'intérêt.
Territoires fauniques structurés	Ces territoires sont généralement délimités aux fins de conservation et de mise en valeur de la faune (réserves fauniques, ZEC et pourvoies à droits exclusifs).
Forêts morcelées	Peuplements forestiers de petite superficie, prêts pour la récolte, mais qui ont été délaissés lors des opérations des années antérieures pour différentes raisons. Ils comprennent les peuplements enclavés, les peuplements orphelins, les peuplements résiduels de coupe mosaïque, les îles et les séparateurs de coupe.
Pentes fortes	Superficie, dont l'inclinaison varie de 31 % à 40 %, qui présente des difficultés opérationnelles suffisamment élevées pour que sa récolte fasse l'objet d'un suivi distinct. La superficie dont l'inclinaison est supérieure à 40 % est exclue de l'aménagement forestier, mais fait partie des portraits du territoire pour des variables de suivi.
Habitats fauniques	Superficie qui fait l'objet d'un plan d'aménagement particulier pour maintenir les composantes de l'habitat hivernal du cerf de Virginie ou du plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier.
Lisières boisées	Lisières boisées (généralement de 20 mètres de largeur) conservées en tout temps en bordure des cours d'eau et de certains sites récréatifs. Une récolte partielle y est permise lorsque la densité du couvert est supérieure à 60 % (densités A et B).
Autres	Tout autre élément présentant des caractéristiques sensibles, un intérêt particulier ou demandant d'autres particularités opérationnelles.

²⁵ La forêt ne peut s'y établir naturellement (dénudés secs et humides, etc.).

²⁶ Lorsque la forêt qui l'occupe contribue au suivi de certaines variables utilisées pour réaliser des portraits, par exemple, le pourcentage de vieilles forêts. Dans une aire protégée, aucune récolte n'est réalisée, mais les caractéristiques de sa forêt contribuent à l'atteinte de la cible fixée.

²⁷ Adapté de État de la forêt publique du Québec et de son aménagement durable – Bilan 2008-2013, <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/mandats/bilan-de-durabilite-des-forets-publiques-au-quebec/> (consulté le 24 février 2016).

Annexe 2. Principales analyses réalisées en support à la décision

Le tableau suivant regroupe les principales analyses réalisées dans le cadre du CPF de cette unité d'aménagement. Certaines sont générales et appliquées à l'ensemble des unités d'aménagement alors que d'autres sont spécifiques et ont été réalisées à la demande de la DGR.

Ces analyses ont été produites en vue d'aider les décideurs à orienter les cibles de la stratégie d'aménagement du CPF ou pour quantifier l'impact de certains enjeux.

Tableau A2.1 Principales analyses réalisées

No	Analyses	Requérant	Date
1	Analyse selon les cibles du calcul 2015-2018 aux fins de comparaison des résultats	BFEC	Janvier 2016
2	Portrait de l'évolution de la forêt sans perturbation naturelle ou humaine	SOR	Janvier 2016
3	Analyses de l'intégration des COS et de modifications des cédules	SOR	Janvier 2016
4	Analyses avec de nouvelles cibles pour les activités d'aménagement	SOR	Février 2016
5	Analyses visant à modifier les contraintes de dimension des bois SEPM	SOR	Février 2016
6	Analyses quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de structure d'âge	BFEC	Avril 2016
7	Analyses quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de la dimension des bois SEPM	BFEC	Avril 2016
8	Analyses quantifiant les impacts des éléments intégrés pour la certification forestière	BFEC	Avril 2016
9	Analyses quantifiant les impacts des objectifs locaux et régionaux	BFEC	Avril 2016
10	Analyses quantifiant les impacts des aires protégées candidates	BFEC	Avril 2016
11	Analyses quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de structure d'âge	BFEC	Mai 2016
12	Analyses quantifiant les impacts des cibles retenues pour l'enjeu de la dimension des bois SEPM	BFEC	Mai 2016
13	Analyses quantifiant les impacts des éléments intégrés pour la certification forestière	BFEC	Mai 2016
14	Analyses quantifiant les impacts des objectifs locaux et régionaux	BFEC	Mai 2016
15	Analyses quantifiant les impacts des aires protégées candidates	BFEC	Mai 2016
16	Analyses quantifiant les impacts de la coupe en mosaïque	BFEC	Juin 2016



Annexe 3. Documentation des écarts CPF 2018-2023 vs CPF 2015-2018

La documentation des écarts a pour but d'expliquer plus en détail les changements entre les possibilités forestières observées depuis le dernier CPF.

Territoire destiné à l'aménagement forestier

L'unité d'aménagement dispose d'une nouvelle carte écoforestière basée sur des photographies aériennes de 2006. Cette carte, réalisée en fonction d'une nouvelle norme, intègre, entre autres, les perturbations naturelles et humaines jusqu'en 2012 et elle actualise les principales caractéristiques des peuplements, dont l'âge, la hauteur et la composition.

Des changements peuvent également toucher les entités territoriales. Ces modifications représentent les changements de vocation du territoire. Par exemple, des sites à vocation de protection peuvent avoir été ajoutés ou retirés. Tous ces changements peuvent faire varier la superficie destinée à l'aménagement forestier de l'UA. Il est estimé que cette superficie a augmenté de 1 % avec cette nouvelle cartographie.

Autres changements territoriaux survenus dans l'unité d'aménagement depuis le CPF 2015-2018

- Modification au niveau des superficies productives et exclues du CPF qui sont maintenant admissibles à la récolte.
- Modification au niveau des aires protégées (annexe 18).

Volume sur pied initial

Un nouvel inventaire est également disponible pour cette unité d'aménagement. Ce dernier et les courbes d'évolution actualisent le volume sur pied en début d'horizon. Ainsi, il est possible de comparer le volume des principaux groupes d'essences avec le dernier CPF. Il est constaté que le volume initial sur pied toutes essences est maintenant réduit de 3 % par rapport au CPF 2015-2018. Cette diminution est principalement due à la diminution plus importante dans les essences de feuillus intolérants (-13 %) alors qu'au contraire celui des essences résineuses a légèrement augmenté de 5 %.

Rendement des courbes d'évolution

En raison de la nouvelle carte et du nouvel inventaire, il a été nécessaire de créer de nouvelles courbes d'évolution. Ces courbes ont été produites à partir d'une mise à jour des modèles de croissance²⁸. De manière générale, les nouvelles courbes utilisées génèrent un accroissement et un volume maximal plus élevés que celles du CPF 2015-2018.

Autres changements aux intrants survenus dans l'unité d'aménagement depuis le CPF 2015-2018

- Révision des scénarios sylvicoles proposés à l'optimisation
- Les retours après coupes totales ont été modifiés par rapport à ceux du CPF 2015-2018 afin d'augmenter la proportion de feuillus à la demande de la Direction de la gestion des forêts de la région Abitibi-Témiscamingue (DGFo-R08).

²⁸ Un avis technique est en préparation sur le sujet à la Direction de la recherche forestière du MFFP.

Écarts reliés aux intrants

Il est difficile de quantifier l'impact individuel des éléments précédents. Par contre, il est possible de quantifier leur impact global en comparant les possibilités forestières théoriques avec celles du calcul antérieur. La comparaison de ces possibilités forestières procure une vue globale de l'impact des changements reliés aux intrants. Ainsi, pour le volume total, malgré une diminution de 3 % du volume sur pied, il serait théoriquement possible d'augmenter les possibilités de plus de 16 %. La différence serait principalement attribuable aux courbes de croissance. Au niveau des essences résineuses, la différence est principalement attribuable aux résultats de la compilation de l'inventaire et aux courbes de croissance.

Enjeux considérés dans la modélisation

Les enjeux d'aménagement durable présentés dans le tableau 3 influencent également les résultats préliminaires. Il est constaté que certains enjeux ont des effets différents de ceux du CPF précédent. En effet, l'organisation spatiale et les lisières boisées ont globalement des impacts similaires au précédent CPF (1 %) et ce, malgré l'introduction des compartiments d'organisation spatiale (COS) adaptés à la sapinière.

Résultats préliminaires

Tel que constaté au tableau 4, les possibilités forestières 2018-2023 augmentent de 17 % par rapport à celles de 2015-2018. L'analyse présentée démontre que l'élément le plus important pour expliquer cette hausse est l'utilisation des nouvelles courbes d'évolution.

Tableau A3.1 Principaux écarts constatés

Éléments analysés	Feuillus tolérants	Feuillus intolérants	Résineux	Total
Territoire destiné à l'aménagement forestier	1%			
Volume sur pied initial	-17%	-13%	5%	-3%
Rendement des courbes d'évolution	Volume plus élevé			
Variation issue des intrants	-34%	-2%	28%	16%
Autres enjeux, organisation spatiale et lisières boisées	34%	1%	1%	1%
Variation des résultats préliminaires	0%	0%	30%	17%



Annexe 4. Rendement soutenu, accru ou niveau variable²⁹

Le tableau suivant distingue la provenance des données pour les tableaux et les figures du rapport selon les scénarios d'aménagement analysés lors du CPF 2018-2023. Trois types de modélisation ont été produits, selon que le rendement est soutenu, accru ou à niveaux variables. L'horizon utilisé pour évaluer les valeurs est indiqué en nombre d'années³⁰.

Tableau A4.1 Distinction des scénarios en fonction du rendement soutenu, accru ou à niveaux variables

No	Titre	Années	Rendement soutenu	Rendement accru
Tableau 4	Résultats préliminaires des possibilités forestières	25		
Figure 11	Évolution des volumes	150		
Tableau 5	Répartition des possibilités forestières par groupe d'essences et par type de forêt	25		
Tableau 6	Répartition des possibilités forestières par composante territoriale et gradient de difficulté opérationnelle par type de forêt	25		
Tableau 7	Répartition de la superficie des traitements commerciaux	25		
Tableau 8	Répartition de la superficie des traitements non commerciaux	25		
Figure 12	Répartition du budget dans les principaux traitements prévus à la stratégie d'aménagement	25		
Tableau A5.1	Variables forestières liées aux activités d'aménagement	30		
Figure A6.1	Coûts d'approvisionnement	25		
Figure A7.1	Évolution des vieilles forêts à l'échelle de l'unité d'aménagement	150		
Figure A7.2	Évolution des forêts en régénération à l'échelle de l'unité d'aménagement	150		
Figure A8.1	Évolution de la superficie par type de couvert	150		
Figure A8.2	Évolution du volume de sapin	150		
Figure A9.1	Évolution de la superficie des peuplements de 7 mètres et plus des UTR ou des aires de trappe	150		
Figure A10.2	Évolution du pourcentage de strates / peuplements abri et nourriture-abri dans les compartiments des aires de confinement	150		
Figure A11.2	Évolution du taux de perturbation dans l'unité d'aménagement	150		
Figure A12.1	Proportion des peuplements vulnérables à la TBE	150		
Figure A13.1	Pourcentage de la superficie paludifiée et/ou susceptible à l'invasion par les éricacées	150		
Figure A15.1	Évolution du volume de bois d'œuvre récolté	50		
Figure A15.2	Évolution du volume moyen de bois d'œuvre récolté	50		
Figure A16.1	Évolution du volume moyen des tiges SEPM récoltées	150		
Figure A16.2	Évolution de la proportion récoltée dans les peuplements de petites tiges	150		
Figure A17.1	Évolution du volume moyen des tiges de bouleau à papier récoltées	150		

²⁹ Voir la fiche 2.8 du MDPF.

³⁰ La première période de l'horizon de calcul correspond à 2013-2018 et est utilisée pour la mise à jour des interventions humaines et des perturbations naturelles. La modélisation sur 145 ans vers le futur. En général, les valeurs présentées sont basées sur la moyenne des périodes 2 à 6.

Annexe 5. Variables forestières liées aux activités d'aménagement

Le tableau A5.1 présente diverses variables concernant les coupes partielles et les coupes totales prévues à la stratégie d'aménagement. Le cycle de perturbations humaines correspond au temps requis pour perturber une superficie équivalente à la superficie totale de l'aire étudiée.

Tableau A5.1 Variables descriptives reliées aux coupes partielles et totales par grand type de forêt³¹

Grands types de forêt	Cycle de perturbations	Coupes partielles			Coupes totales		
		Rotation moyenne	Prélèvement moyen	Surface terrière moyenne avant coupe	Âge moyen des peuplements	Volume moyen toutes essences	Dimension des bois SEPM
		années	%	m ² /ha	années	m ³ /an	dcm ³ /tige
Pessières	80	31	40%	33	86	138	122
Sapinières	22	-	-	-	67	143	135
Pinèdes grises	47	-	-	-	72	176	182
Pinèdes blanches	0	-	-	-	-	-	-
Cédrières	80	-	-	-	-	-	-
Prucheraies	0	-	-	-	-	-	-
Résineux à feuillus	57	45	40%	-	80	147	-
Bétulaies blanches à résineux	97	-	-	-	85	146	-
Peupleraies à résineux	33	-	-	-	80	177	-
Feuillus tolérants à résineux	78	-	-	-	-	-	-
Bétulaies blanches	82	-	-	-	80	149	-
Peupleraies	54	-	-	-	74	161	-
Érablières rouges	51	-	-	-	66	129	-
Feuillus tolérants	0	-	-	-	-	-	-
Tous les grands types de forêt	68	32	40%	30	80	150	141

³¹ Pour les cycles de perturbation, ces valeurs sont basées sur l'ensemble de l'horizon de calcul. Pour les coupes partielles, ces valeurs sont basées sur les 70 premières années. Pour les coupes totales, ces valeurs sont basées sur les 25 premières années. Le cycle de perturbations humaines est bas pour certains grands types de forêt (GTF) en raison de la dynamique observée dans les retours après coupe. Par exemple, dans le cas d'enfeuillage des sapinières, la superficie transite vers un autre type de forêt. La superficie moyenne du GTF initial sur 150 ans est donc sous-estimée, ce qui crée un cycle de perturbation plus rapide qu'en réalité.



Annexe 7. Structure d'âge³²

Pour traiter cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses les cibles établies par la DGR pour les stades de *Vieilles forêts* et de *Régénération*, lesquelles sont basées sur la documentation existante³³. Ces cibles établissent le degré d'altération par unité territoriale d'analyse (UTA) ainsi qu'un délai pour les atteindre. Il y a 8 UTA dans l'unité d'aménagement 082-51. Les degrés d'altération retenus ainsi que les délais de restauration (en nombre d'années) pour les atteindre sont décrits dans le tableau suivant.

Dans le territoire d'analyse, la portion Hors UTA représente 4 750 hectares (1 %), où aucune cible n'est identifiée.

Tableau A7.1 Superficie des unités territoriales d'analyse (UTA), degré d'altération en 2018, cibles et délais visés pour la restauration

Unités territoriales d'analyse (UTA)						
UTA	Superficie		Degré d'altération actuel	Pourcentage de vieilles forêts	Cible	Délai de restauration
	Ha	%				
UA	456 837	100%		11.2%	Aucune	0
UTA1	58 739	13%		10.4%		15
UTA2	43 675	10%		8.5%		15
UTA3	72 251	16%		19.8%		10
UTA4	67 155	15%		19.0%		15
UTA5	60 988	13%		16.6%	Aucune	0
UTA6	62 813	14%		25.7%		10
UTA7	68 040	15%		19.9%		10
UTA8	18 427	4%		1.7%		30

Degrés d'altération

Faible	Moyen	Élevé
--------	-------	-------

Selon les résultats préliminaires, l'atteinte des cibles augmente de 5 % la superficie de la forêt au stade « vieux » et diminue de 4 % celle de la forêt au stade « régénération » au cours des 25 prochaines années (figures A7.1 et A7.2) dans le territoire d'analyse.

L'impact sur les possibilités forestières à court terme des cibles retenues pour cet enjeu est estimé à - 3 % du volume total et à -4 % du volume des essences SEPM.

³² Voir la fiche 4.1 du MDPF.

³³ La DGR a utilisé les critères décrits dans le document suivant « Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023 – Cahier 2.1 – Enjeux liés à la structure d'âge des forêts » (document préliminaire non publié).

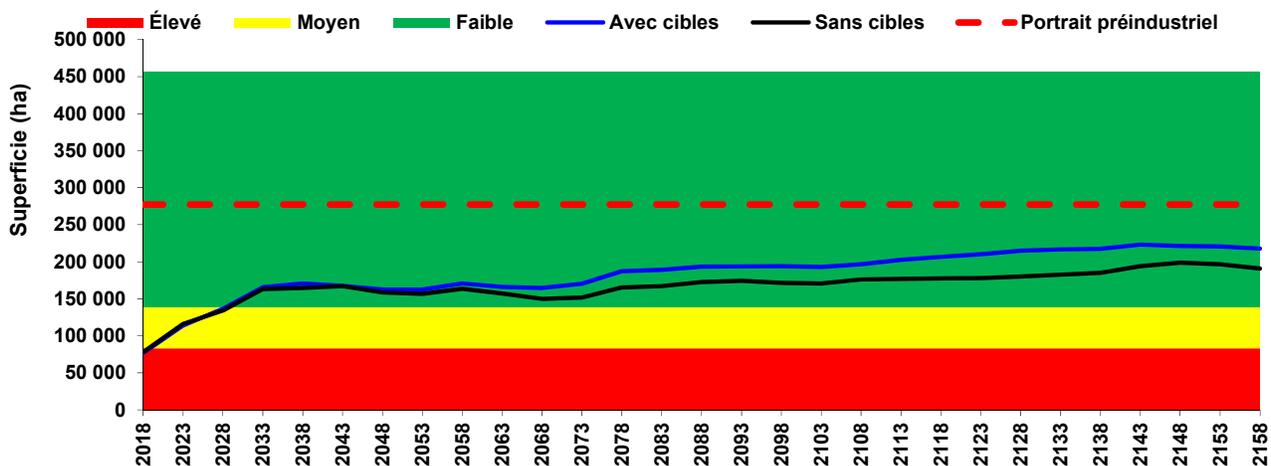


Figure A7.1 Évolution de la superficie des vieilles forêts selon les taux de perturbation³⁴

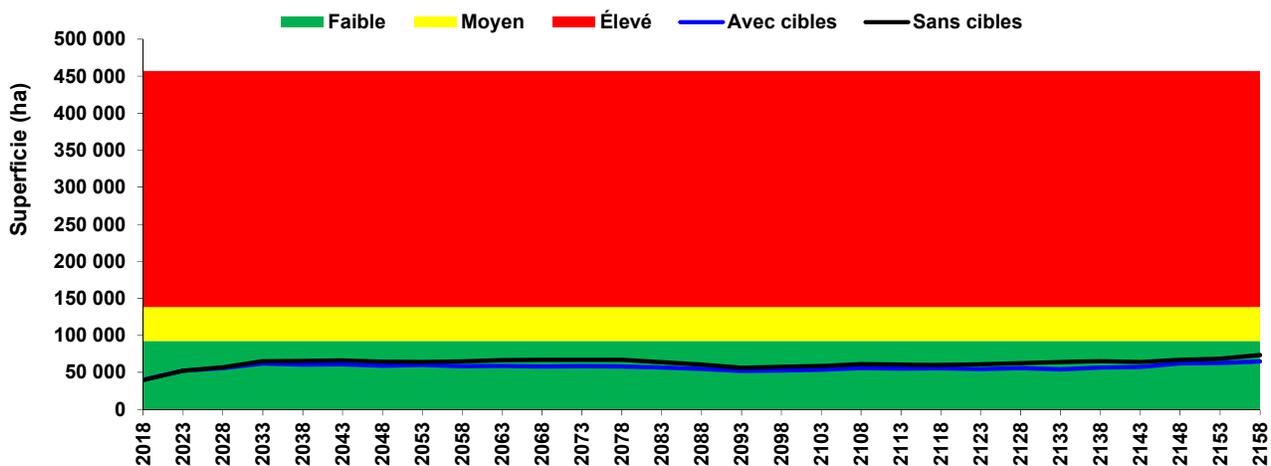


Figure A7.2 Évolution de la superficie des forêts en régénération selon les taux de perturbation³⁵

Particularités liées à la structure d'âge

- La superficie des parcs nationaux Aigüebelle (#8 UTA) est incluse dans les deux figures de l'évolution des stades de développement à l'échelle de l'unité d'aménagement.
- La définition des vieilles forêts dont l'évolution est mesurée en fonction de la surface terrière a changé pour le CPF 2018-2023 par rapport au CPF 2015-2018.

³⁴ La frontière entre les zones rouge et jaune représente le seuil d'alerte (30 % de la moyenne historique) alors que celle entre les zones jaune et verte correspond au seuil d'altération modéré (50 % de la moyenne historique)

³⁵ La frontière entre les zones rouge et jaune représente le seuil d'alerte (30 % de la superficie en régénération) alors que celle entre les zones jaune et verte correspond au seuil d'altération modéré (20 % de la superficie en régénération).



Annexe 8. Composition forestière³⁶

Enfeuillage et ensapinage

Cette unité d'aménagement est susceptible à l'envahissement par les feuillus intolérants (enfeuillage) et par le sapin baumier (ensapinage). Par contre, la stratégie d'aménagement dans les peuplements susceptibles à ces problématiques vise à contrôler la composition après coupe. Les figures A8.1 et A8.2 représentent leur évolution à l'échelle du territoire d'analyse en fonction de la stratégie d'aménagement retenue. Les figures montrent que l'évolution est relativement stable.

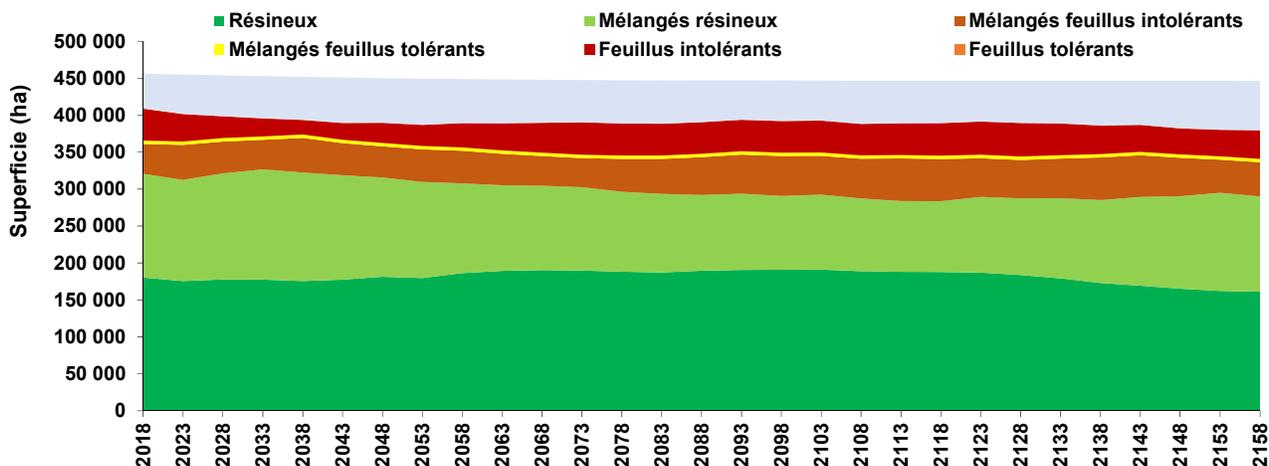


Figure A8.1 Évolution de la superficie par type de couvert dans le territoire d'analyse

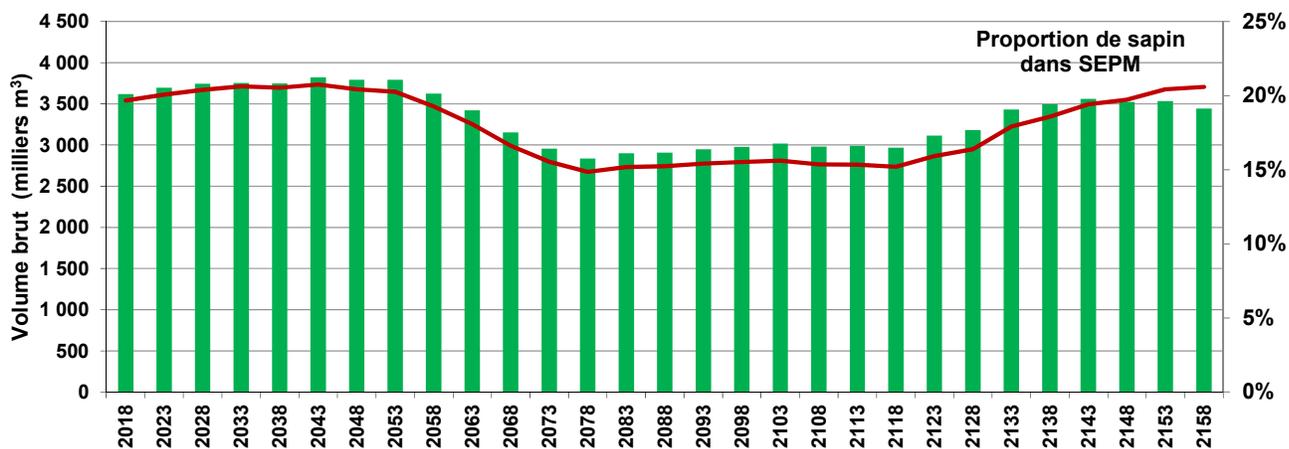


Figure A8.2 Évolution du volume de sapin

³⁶ Voir les fiches 4.2 et 4.3 du MDPF.

Raréfaction de certaines essences

Le pin blanc et le pin rouge, le thuya occidental, l'épinette blanche, et le bouleau jaune sont des essences en raréfaction dans cette unité d'aménagement.

Même s'il n'y a pas de cibles dans le CPF, des actions spécifiques ont été prises lors de la conception de la stratégie d'aménagement telles que la création de groupes de strates particuliers et le choix de scénarios sylvicoles adaptés à ces essences.

Particularité reliée à la composition forestière

- Les retours après coupes totales ont été modifiés par rapport à ceux du CPF 2015-2018 afin d'augmenter la proportion de feuillus à la demande de la Direction de la gestion des forêts de la région Abitibi-Témiscamingue (DGFo-R08).



Annexe 9. Organisation spatiale³⁷

Organisation spatiale adaptée à la sapinière en dérogation³⁸

Cette unité d'aménagement fait l'objet d'une dérogation au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) afin de substituer la coupe en mosaïque et la coupe avec protection de la régénération et des sols dans le domaine bioclimatique de la sapinière par une autre méthode de prélèvement.

La méthode de substitution propose que l'unité d'aménagement soit subdivisée en unités territoriales d'analyse (UTA) qui elles, se subdivisent ensuite en compartiments d'organisation spatiale (COS) afin d'avoir des échelles spatiales qui s'imbriquent. L'UTA correspond à l'échelle du paysage. Le COS correspond à l'échelle d'un ou de plusieurs chantiers de récolte et sert à la gestion de la forêt résiduelle en termes de quantité, de configuration, de composition et de répartition.

Le calendrier d'ouverture / fermeture des COS a été réalisé par Forêt Québec et par le Secteur des opérations régionales. Les informations ont par la suite été transmises au Bureau du forestier en chef par les DGR pour intégration au CPF (figure A9.1).

L'effet des objectifs de répartition spatiale a été estimé à -5 % du volume total et à -6 % du volume des essences SEPM.

Particularités reliées à l'organisation spatiale

- Le nombre de compartiments d'organisation spatiale (COS) dans l'unité d'aménagement est de 330, dont la taille varie de 300 à 2 700 hectares³⁹.
- À la demande des autorités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, des analyses seront réalisées d'ici la détermination afin d'améliorer l'intégration de l'organisation spatiale adaptée à la sapinière. Ces améliorations se feront dans un souci de minimiser les impacts sur les possibilités forestières.

³⁷ Voir la fiche 4.5 du MDPF.

³⁸ Se référer au document « Guide de préparation des demandes de dérogation à l'approche par coupe en mosaïque et par coupe avec protection de la régénération et des sols dans la sapinière. Version 1.0 ».

<http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/abitibi-temiscamingue/sommaire-8251.pdf> (consulté le 4 mai 2016).

³⁹ Annexe12 du PAFI-T 082-51 : <http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/abitibi-temiscamingue/sommaire-8251.pdf> (consulté le 4 mai 2016).

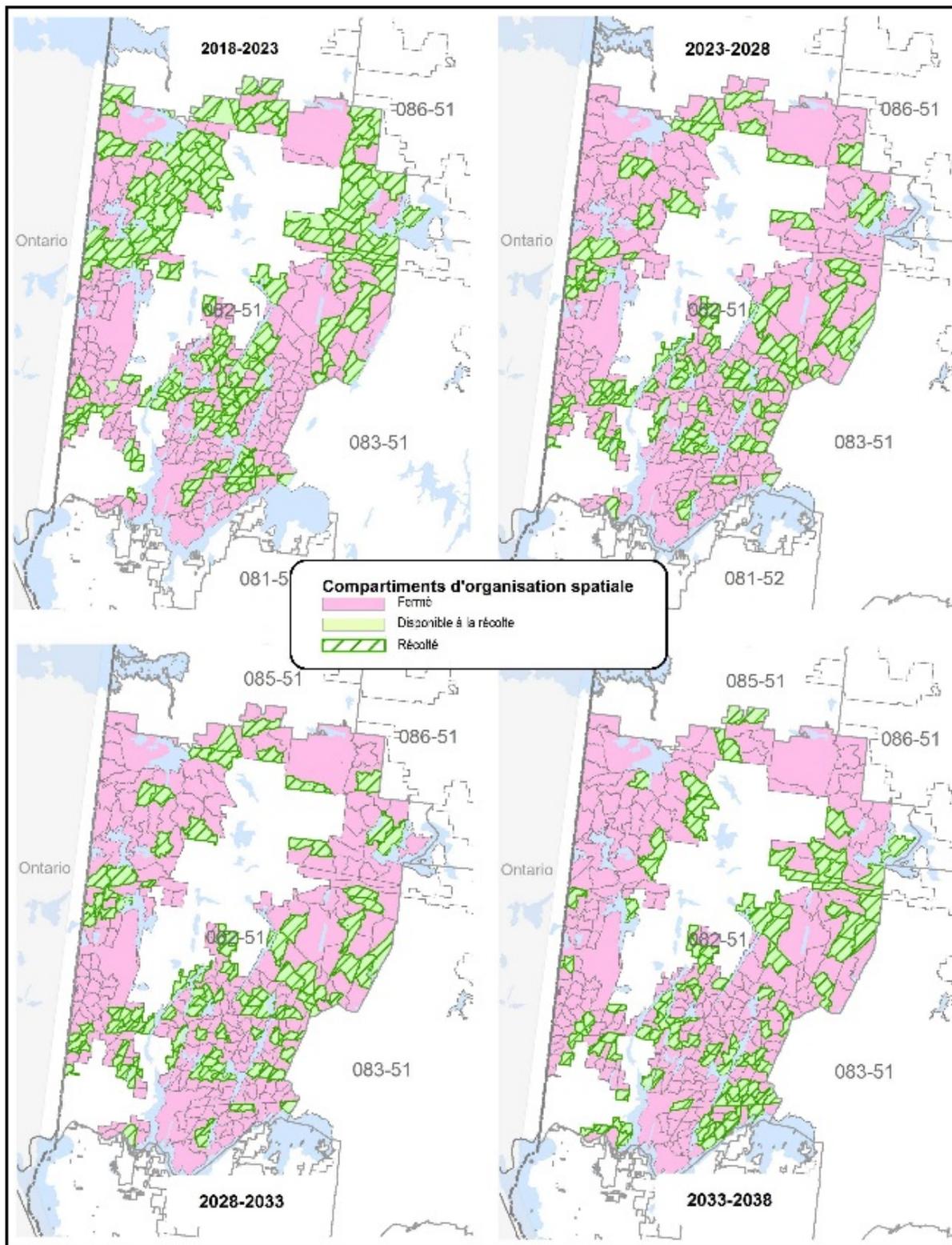


Figure A9.1 Particularités liées à l'organisation spatiale



Annexe 10. Cerf de Virginie⁴⁰

L'unité d'aménagement comprend 14 aires de confinement hivernal du cerf de Virginie, qui couvrent 270 ha, dont la taille varie entre 3 et 36 hectares (figure A10.1). Les modalités d'aménagement ont pour objectif de maintenir le pourcentage adéquat de peuplements d'abri et d'abri-nourriture en période hivernale dans chaque ravage.

Particularité liée au cerf de Virginie

- Dans le cas de l'unité d'aménagement 082-51, aucune modalité n'a été considérée pour les ravages de cerf de Virginie. À la demande la région, la superficie est maintenant non-admissible pour la coupe..

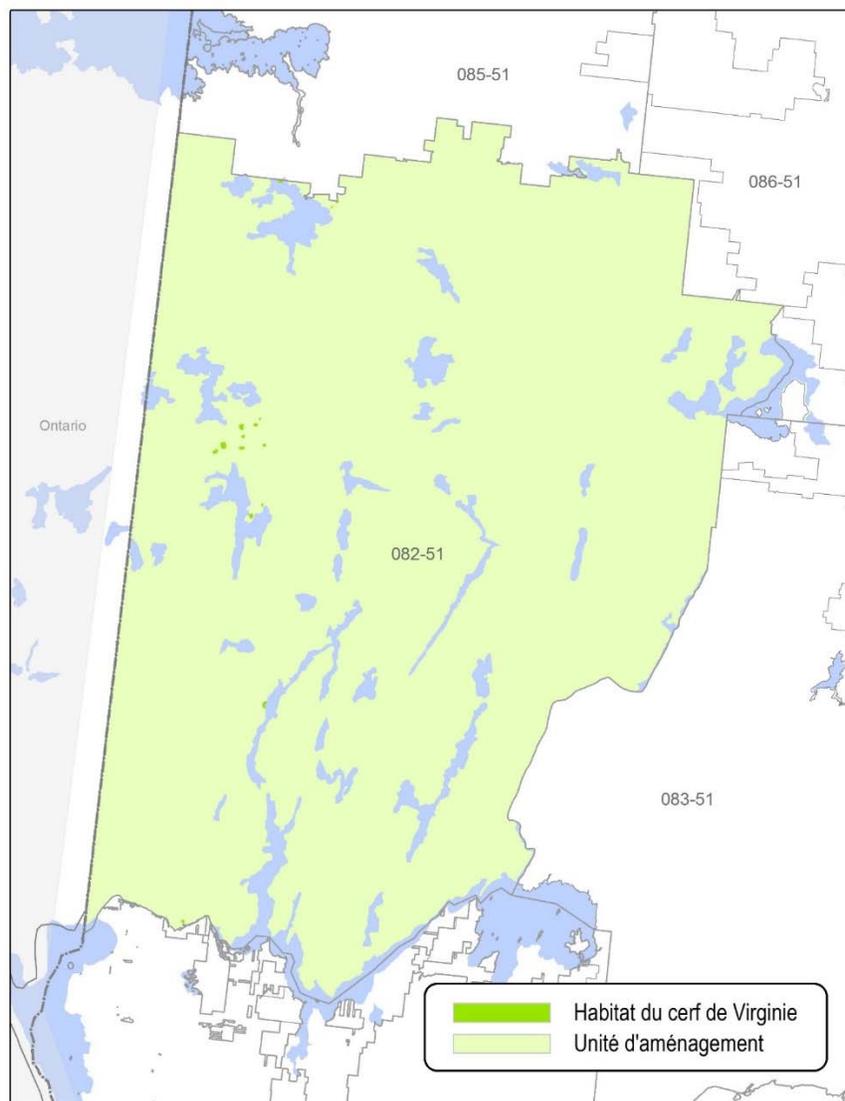


Figure A10.1 Aires de confinement du cerf de Virginie

⁴⁰ Voir la fiche 4.7 du MDPF.

Annexe 12. Tordeuse des bourgeons de l'épinette⁴¹

La forêt de l'unité d'aménagement a été fortement affectée par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui s'est terminée dans les années 1980. La figure A12.1 montre l'évolution de la vulnérabilité à la TBE dans le futur, sur la base de la stratégie d'aménagement appliquée. Certaines régions, plus affectées par la TBE, ont mis en place des stratégies sylvicoles permettant de minimiser la vulnérabilité de la forêt dans le temps⁴².

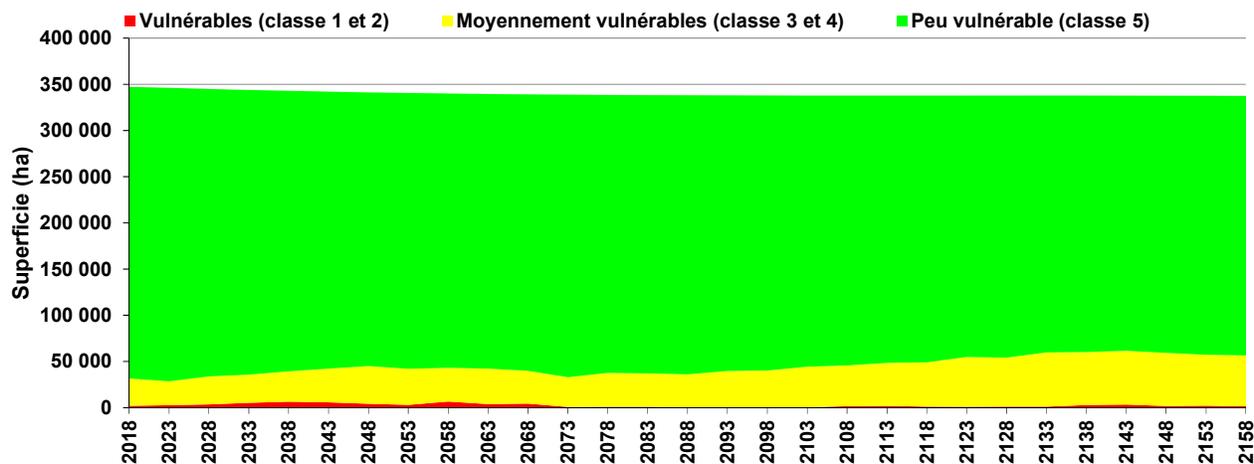


Figure A12.1 Superficie des peuplements vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Afin d'évaluer l'impact éventuel de l'épidémie, le Bureau du forestier en chef s'est basé sur les relevés aériens de 2014 réalisés par la Direction de la protection des forêts (DPF) du MFFP ainsi que sur la vulnérabilité actuelle du couvert forestier. Ces connaissances ont permis de catégoriser les unités d'aménagement selon leur degré de vulnérabilité et d'accorder une priorité d'analyse aux unités d'aménagement du domaine de la sapinière dans les régions où la TBE a causé des dommages importants lors de la dernière épidémie.

En 2012, une superficie de 3 120 hectares est rapportée défoliée par la DPF pour cette unité d'aménagement. Il n'avait pas été retenu d'évaluer l'impact de la TBE sur les niveaux de récolte à court terme puisque la superficie défoliée était faible et que l'évolution prévue de la vulnérabilité ne présentait pas de problématique particulière.

En 2015, une superficie de 32 100 hectares est rapportée défoliée par la DPF pour cette unité d'aménagement, dont 23 000 hectares de défoliation modérée et grave. L'épidémie est en progression (figure 8) et nécessitera une analyse supplémentaire pour l'impact sur les possibilités forestières et les vieilles forêts.

⁴¹ Voir la fiche 4.18 du MDPF.

⁴² Voir le tableau 7 de la section Activités d'aménagement forestier.



Annexe 13. Paludification et éricacées⁴³

Paludification

La paludification est le processus d'accumulation graduelle de la matière organique au sol. Elle provoque des conditions non propices à l'établissement de la régénération et occasionne une ouverture graduelle du couvert forestier d'où une perte de productivité ligneuse. Seules les strates moyennement paludifiées font l'objet d'un scénario sylvicole permettant d'atténuer l'impact de ce phénomène.

Éricacées

En forêt boréale, il arrive que les parterres de coupe soient envahis par les éricacées suite à une coupe totale occasionnant un délai pour l'établissement de la régénération. Afin de prévenir ces délais, le scarifiage lourd et la plantation sont préconisés pour les strates les plus susceptibles et permettent d'éviter une baisse de productivité.

Cette unité d'aménagement est susceptible à la paludification et à l'envahissement par les éricacées. Au cours des 25 prochaines années, la superficie récoltée en fonction de la stratégie d'aménagement appliquée est illustrée ci-dessous.

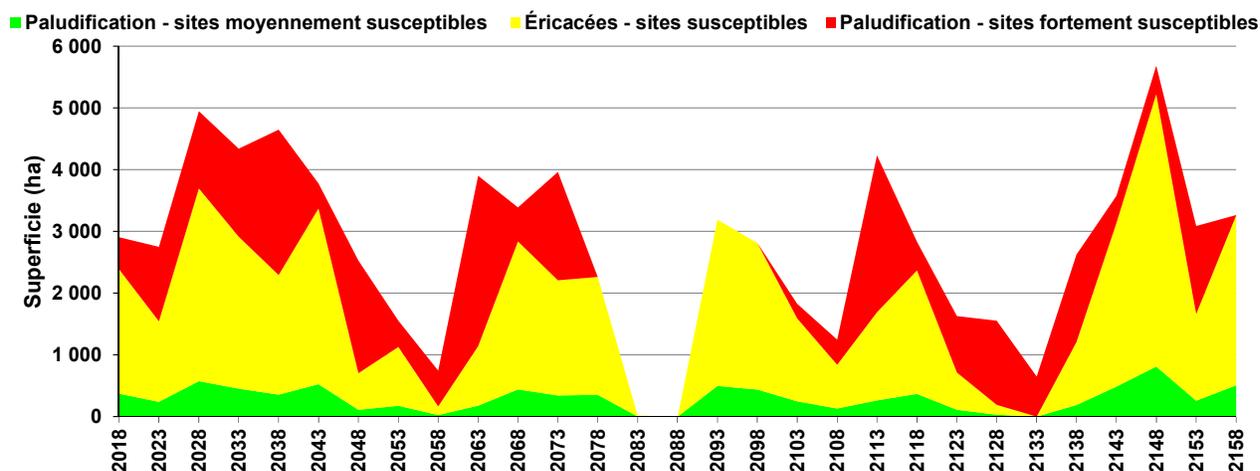


Figure A13.1 Superficie récoltée paludifiée et/ou susceptible à l'envahissement par les éricacées

Il est à noter que ces enjeux ne font pas l'objet de cibles particulières dans la modélisation. En moyenne, 31 % de la superficie susceptible à l'envahissement par les éricacées et moyennement susceptible à la paludification fait l'objet d'une scarification et d'un reboisement après l'intervention.

Particularité liée à la paludification et aux éricacées

- Lorsque les superficies ne sont pas reboisées, une baisse de rendement de 3 % est appliquée pour prendre en compte les effets de la paludification et/ou de l'envahissement par les éricacées.

⁴³ Voir les fiches 4.9 et 4.10 du MDPF.

Annexe 14. Maintien de la qualité du milieu forestier⁴⁴

Le maintien de la qualité du milieu aquatique nécessite la protection des bassins versants sensibles, des lisières boisées riveraines et de la qualité visuelle des paysages sensibles.

Bassins versants sensibles

Des bassins versants de sites fauniques d'intérêt ont été identifiés comme sensibles. Ces bassins versants occupent 1 900 ha, soit moins de 1 % de l'unité d'aménagement. La qualité du milieu aquatique est maintenue en modulant dans le temps la superficie récoltée dans ces bassins. Des analyses de sensibilité effectuées dans le CPF 2015-2018 ont démontré que ces mesures n'ont pas d'impact sur les possibilités forestières à court terme.

Lisières boisées

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle de lisières boisées afin de préserver la qualité des milieux riverains ou de maintenir le couvert forestier de certains sites sensibles. Ces lisières occupent 36 590 ha, soit près de 5 % de la superficie totale de l'unité d'aménagement. L'effet de ces modalités est pris en compte dans le CPF en ajustant les possibilités forestières à la baisse. Les réductions appliquées sont présentées dans le tableau A14.1. De plus, de nombreux corridors routiers et/ou bandes de protection associés à des affectations territoriales ont été comptabilisés lors de la cartographie. Ceux-ci sont incorporés dans le calcul de réduction pour les lisières boisées.

Tableau A14.1 Pourcentage de réduction pour les lisières boisées riveraines appliqué dans le calcul des possibilités forestières par groupe d'essences

Groupes d'essences	Réduction (%)
Résineux	-6
Feuillus tolérants	-6
Feuillus intolérants	-5
Total	-6

Qualité visuelle des paysages

Des paysages, au nombre de 83, ont été identifiés comme visuellement sensibles pour l'unité d'aménagement 082-51. Ces paysages occupent 132 770 ha, soit 17 % de l'unité d'aménagement. Des analyses de sensibilité effectuées dans le CPF 2015-2018 ont démontré que ces mesures n'ont pas d'impact sur les possibilités forestières à court terme.

⁴⁴ Voir les fiches 4.12 et 4.15 du MDPF.



Annexe 16. Dimension des bois SEPM récoltés⁴⁵

Cette unité d'aménagement présente un enjeu au niveau de la dimension des bois récoltés pour les essences SEPM. Le Bureau du forestier en chef a intégré les cibles établies par la DGR pour ce qui est du volume moyen des tiges récoltées (dm³/tige) et de la proportion du volume récolté dans les peuplements où les tiges présentent de faibles dimensions.

Les peuplements de petites tiges sont constitués de tiges dont la dimension moyenne est inférieure à 85 dm³/ti. Les cibles retenues sont décrites dans le tableau A16.1. La figure A16.1 montre l'évolution du volume moyen des tiges. Les figures permettent de comparer l'évolution de ces indicateurs dans le scénario avec cibles et dans le scénario sans cibles.

Tableau A16.1 Cibles retenues pour la dimension des bois du groupe d'essences SEPM

Indicateurs	Cibles
Volume moyen des tiges récoltées (dm ³ /tige)	Minimum de 120
% récolté dans des peuplements de petites tiges	Maximum de 19 %

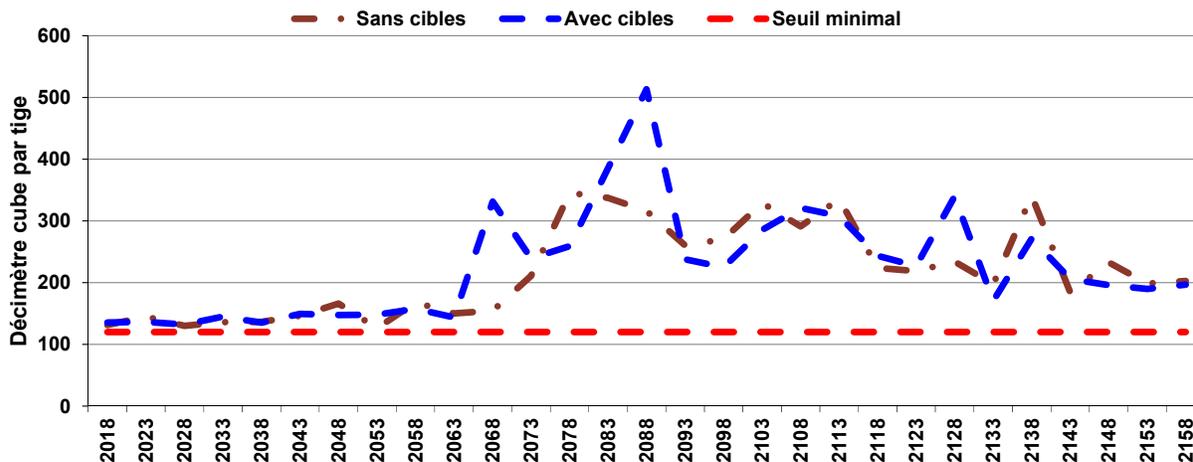


Figure A16.1 Évolution du volume moyen des tiges SEPM récoltées

Les cibles retenues ne changent pas la dimension moyenne des bois récoltés et n'ont aucun impact sur les possibilités forestières à court terme au niveau du volume total et du volume des essences SEPM.

⁴⁵ Voir la fiche 4.13 du MDPF.

La figure A16.3 montre la répartition du volume dans les strates SEPM en fonction du volume moyen des tiges évalué entre 2018 et 2053

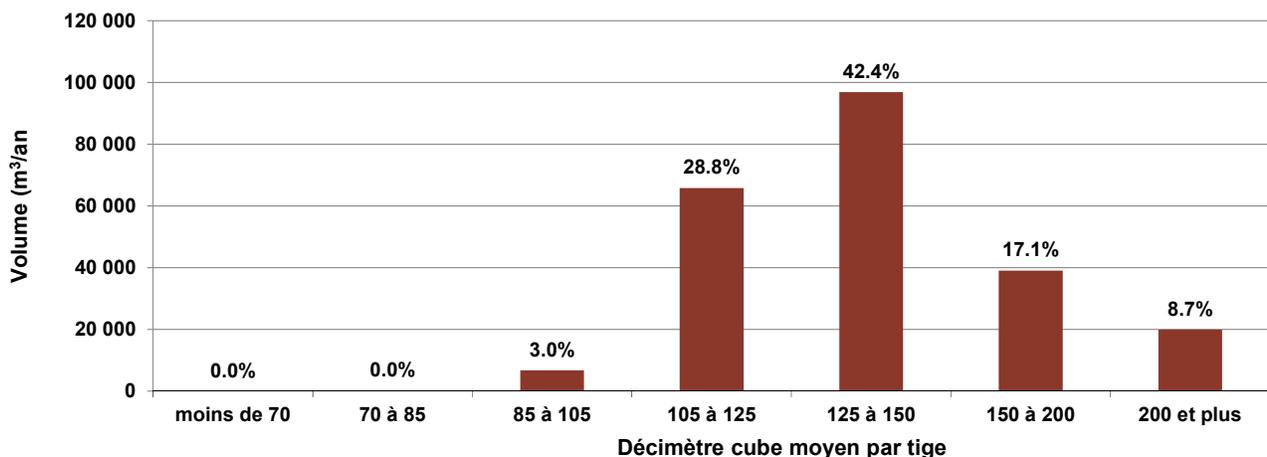


Figure A16.3 Répartition du volume annuel dans les strates SEPM en fonction du volume moyen des tiges

Particularités liées à la dimension des bois SEPM

- Il n'y a pas de récolte dans les peuplements de petites tiges (< 85 dcm3)
- Les cibles 2015-2018 ont été reconduites intégralement dans le CPF 2018-2023.



Annexe 18. Certification forestière

Depuis l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est impliqué dans la certification de l'aménagement durable des forêts. Le territoire de l'unité d'aménagement 082-51 est certifié selon les normes d'aménagement forestier durable du Forest Stewardship Council (norme boréale) (FSC) et de la Sustainable Forestry Initiative (SFI).

Afin de supporter la démonstration des requérants, le Bureau du forestier en chef a intégré des éléments de certification de portée stratégique au calcul des possibilités forestières (tableau A18.1).

Tableau A18.1 Éléments de certification intégrés au CPF

Éléments de certification	Inclus au CPF
Forêt à haute valeur de conservation (FHVC)	71 900 hectares (9 %)
Rétention de volume de bois lors de coupes totales	3 %

L'ensemble de ces éléments totalise 71 900 hectares, soit 9 % de l'unité d'aménagement (figure A18.1). L'impact sur les possibilités forestières à court terme de ces éléments est estimé à -2 % du volume total et à -2 % du volume des essences SEPM.

Particularités reliées à la certification forestière

- Les GHE n'ont pas de contraintes particulières étant donné qu'ils sont intégrés à l'intérieur du périmètre des aires protégées.
- Dans les FHVC, il faut maintenir au moins 50 % de forêt précoce et mature, dont plus de 40 % de forêt mature en tout temps.

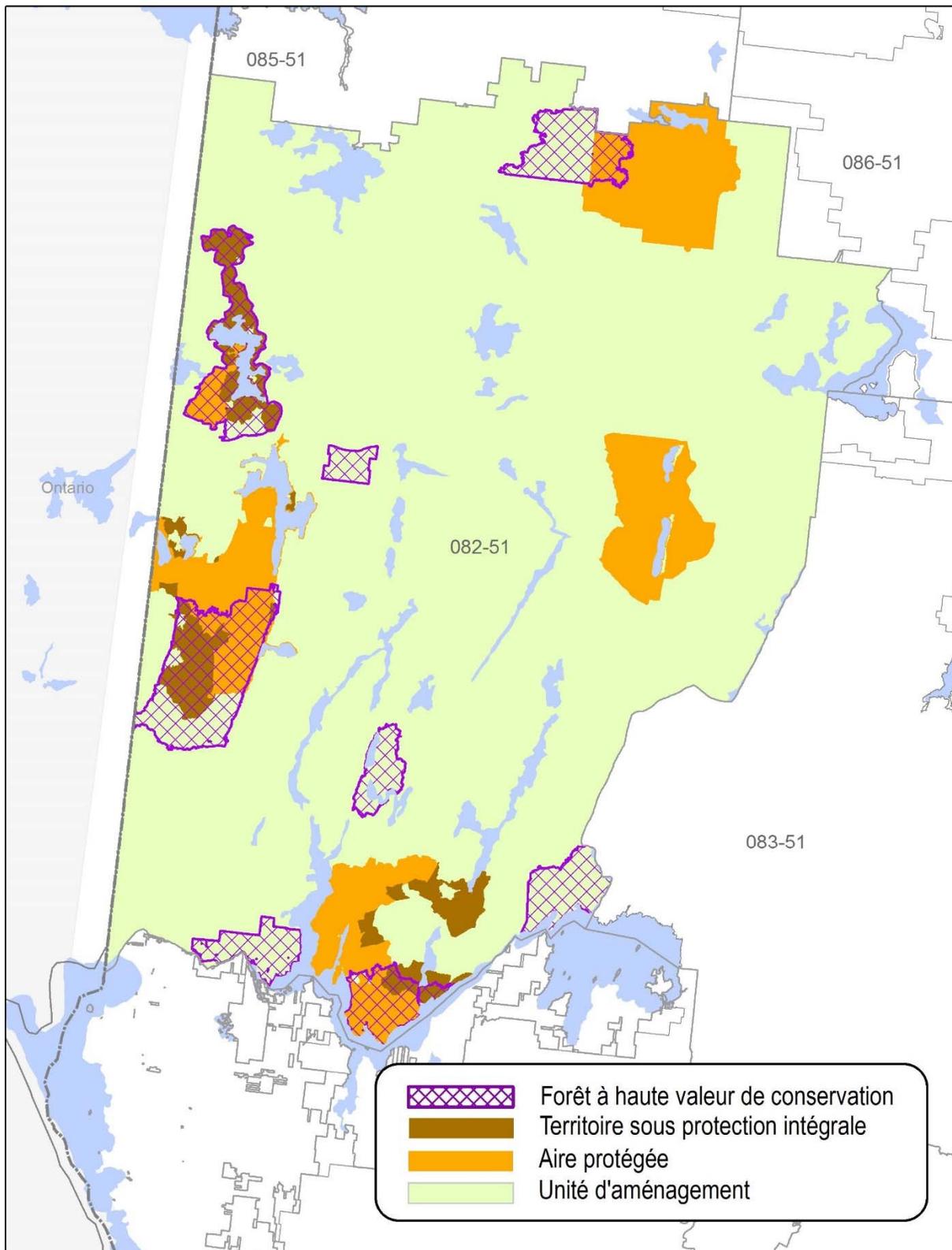


Figure A18.1 Éléments de certification forestière intégrés et localisables



Annexe 19. Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts

Les objectifs d'aménagement particuliers sont identifiés par des communautés autochtones ou des acteurs régionaux par le biais des tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TGIRT). Le Forestier en chef tient compte de ces objectifs dans le calcul des possibilités forestières lorsque :

- l'objectif est soumis par les instances décisionnelles régionales ou locales;
- l'objectif est retenu par la Direction générale régionale;
- l'objectif est de portée stratégique. Il doit avoir une influence sur la forêt ou sur la répartition des interventions dans le temps et dans l'espace perceptible à l'échelle de l'unité d'aménagement;
- l'objectif s'applique sur un territoire défini;
- l'objectif se traduit en une cible quantifiable sur la base d'un indicateur précis;
- la cible et l'indicateur sont compatibles avec le calcul et s'expriment sous forme de quantité de forêt ou d'interventions forestières.

Les cibles retenues permettent de prendre en compte les objectifs particuliers à une région ou à un territoire donné dans les analyses. La description des objectifs ainsi que leurs impacts sur les possibilités forestières à court terme sont présentés ci-dessous (tableau A19.1 et figure A19.1).

Tableau A19.1 Objectifs locaux et/ou régionaux d'aménagement durable des forêts

Objectifs	Territoire d'application	Superficie (ha)	Sources	Indicateurs	Cibles
Territoire visant à enrichir le réseau d'aires protégées	Ajout de territoire d'aires protégées candidates	25 170	Région/DGFO	Superficie récoltée	Aucune récolte
Maintenir ou augmenter les peuplements à structure interne ou complexe	Unité d'aménagement	-	Région/DGFO	Superficie réalisée en coupe progressive irrégulière	Réaliser au minimum 5 % des interventions à l'aide de la coupe progressive irrégulière
Conserver un couvert forestier adéquat sur les aquifères granulaires identifiés	Esker aquifère	290		% de superficie occupée par un couvert forestier de 3 mètres et plus	Minimum de 50 % de couvert forestier de 3 mètres et plus
Conserver des habitats de qualité pour les espèces sensibles (martre) à la fragmentation et au manque de connectivité	Chacune des UTA	-	Région/DGFO	Proportion (%) de la superficie forestière de l'UTA occupée par des peuplements de 7 mètres et plus	Maintenir un minimum de 50 à 60 % de la superficie de 7 mètres et plus
	Massifs forestiers	122 920	Région/DGFO	Proportion (%) de la superficie forestière du massif occupée par des peuplements de 7 mètres et plus	Maintenir un minimum de 70 % de la superficie de 7 mètres et plus pendant les 30 prochaines années

L'impact sur les possibilités forestières à court terme de l'objectif visant à enrichir le réseau d'aires protégées est estimé à -4 % du volume total et à -4 % du volume des essences SEPM.

L'impact sur les possibilités forestières à court terme des quatre autres éléments est estimé à -1 % du volume total et à -2 % du volume des essences SEPM.

Particularité liée aux objectifs locaux et régionaux

- Une analyse de sensibilité effectuée dans cette unité d'aménagement a démontré que l'impact des mesures de protection pour les eskers aquifères sur les possibilités forestières était non significatif.

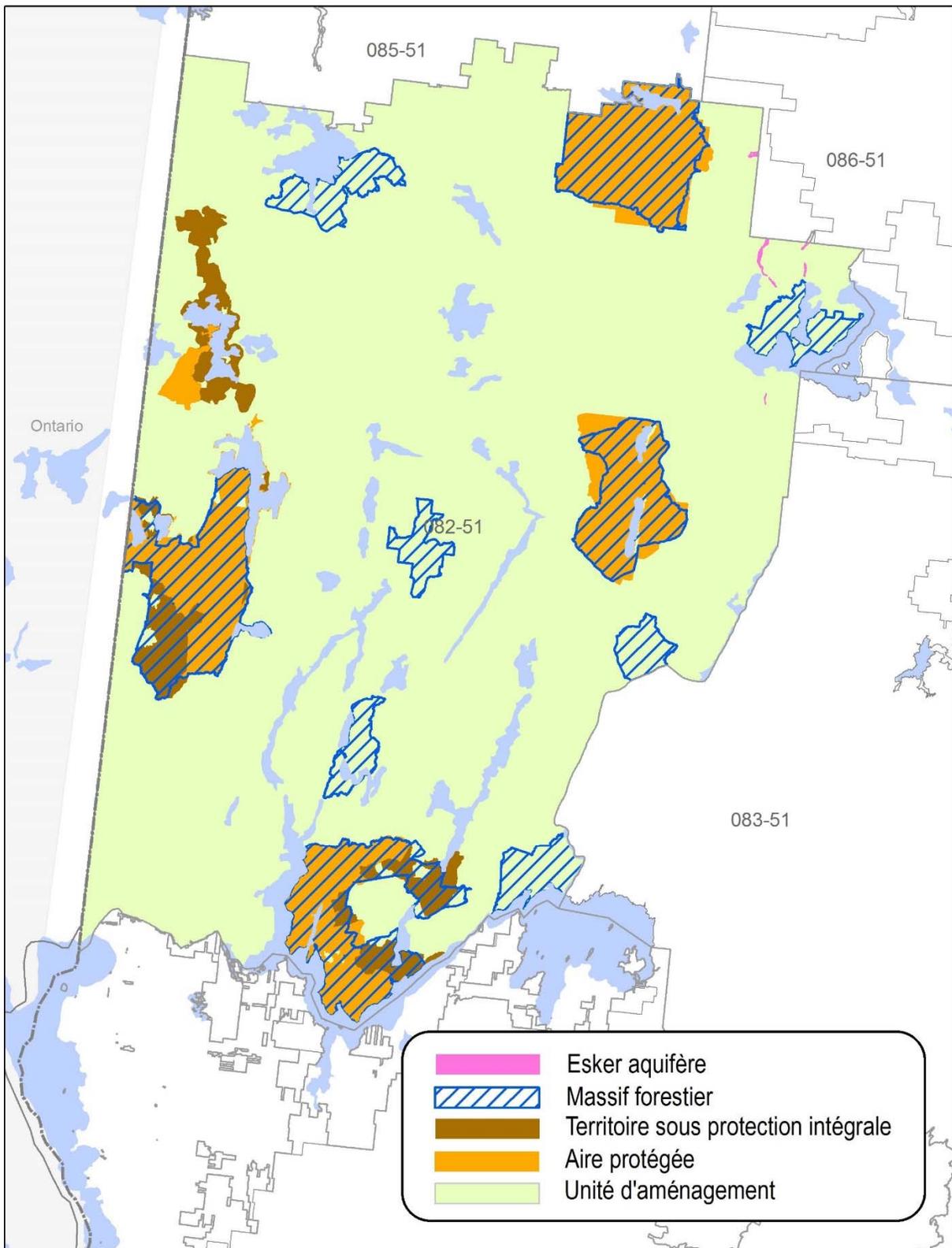


Figure A19.1 Objectifs locaux et régionaux d'aménagement durable des forêts



Annexe 20. Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement et des objectifs intégrés au CPF

Les impacts sur les possibilités forestières par enjeu ne peuvent s'additionner, car des synergies se produisent lors de l'optimisation et de la spatialisation.

Tableau A20.1 Impacts sur les possibilités forestières préliminaires et sur l'indicateur des modalités d'aménagement prises en compte dans le calcul

Enjeux	Impact sur les possibilités forestières totales 2018-2023	Effet sur l'indicateur 2018-2023
Structure d'âge • Cibles UTA	-3%	+6 % de vieilles forêts
		-5 % de forêt en régénération
Organisation spatiale	-5 %	Meilleure répartition spatiale des interventions à l'aide de la cédule de récolte de COS sur 50 ans.
Dimension des bois SEPM	-	Aucun changement du diamètre moyen des bois de SEPM récoltés
		Aucun changement de bois provenant de peuplements de petites tiges
Certification forestière	-2%	Rétention de 3 % dans les coupes totales
		Protection de 71 900 ha de FHVC
		Maintien de l'accès aux marchés par la certification FSC
Objectifs locaux et régionaux (aires protégées candidates)	-4 %	+25 700 ha protégés à long terme
Objectifs locaux et régionaux (autres éléments)	-	Massifs forestiers pour la martre, proportion de couvert maintenu
	-1 %	+ 5 % de forêt traitée en CPI
Qualité du milieu aquatique	'-.	Protection de 1 900 ha de bassins versants
	-6 %	Protection de 36 590 ha de lisières boisées
Qualité visuelle des paysages	'-.	Protection de 132 770 ha de paysages sensibles

Annexe 21. Détermination des possibilités forestières⁴⁶

Le Bureau du forestier en chef réalise ses analyses sur les mêmes bases, afin de disposer de comparables d'une unité d'aménagement à l'autre et pour être en mesure de cerner l'effet des éléments sur les possibilités forestières.

Certains enjeux ou objectifs n'ont pas été pris en compte dans les analyses réalisées afin d'évaluer les possibilités forestières pour différentes raisons. Il peut s'agir d'éléments trop récents, de sujets difficilement quantifiables, imprécis, incertains ou provisoires. Des particularités régionales peuvent aussi expliquer ce choix. Toutefois, le Forestier en chef peut les prendre en considération s'il juge qu'ils auront une incidence sur les possibilités forestières et sur la durabilité de l'aménagement forestier.

À la lumière de ces éléments, au moment de lancer la revue externe et sur la base des résultats d'analyses, le Forestier en chef a retenu des éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières. La revue externe pourrait en identifier d'autres. Les impacts anticipés de chaque élément sur les possibilités forestières totales sont indiqués lorsqu'ils ont été évalués dans le cadre d'analyses spécifiques.

Tableau A21.1 Éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières

Élément	Impact anticipé
Aucun élément identifié par l'analyste	N/A

Les résultats des analyses et les éléments additionnels de détermination fournissent un aperçu des résultats finaux. Une fois la période de revue externe complétée, il est possible que des analyses additionnelles soient réalisées pour intégrer de nouvelles informations ou que des éléments de détermination soient modifiés. Les éléments de détermination retenus seront intégrés dans les analyses finales.

⁴⁶ Voir la fiche 1.2 du MDPF.



